M. L

CUR

IMPRIMERI

GALERIE NATIONALE

M. L'ABBÉ FRANÇOIS PILOTE

CURÉ DE SAINT-AUGUSTIN (Portneuf)

(BIOGRAPHIES)

Septième de la Série

PAR

A. BÉCHARD

STE ANNE DE LA POCATIÈRE
IMPRIMERIE DE LA " GAZETTE DES CAMPAGNES "

1885

Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en 1885, par Auguste Béchard, au Bureau du ministre de l'agriculture, à Ottawa.

DÉDICACE

À

L'HONORABLE GÉDÉON OUIMET,

SURINTENDANT

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

l'ami constant et dévoué

de

MESSIRE F. PILOTE,

ces pages sont respectueusement dédiées.

F. Pilate ptr.

GALERIE NATIONALE.

MONSIEUR L'ABBÉ FRANÇOIS PILOTE

CURÉ DE SAINT-AUGUSTIN (Portneuf).

> **Un bon prêtre est un commentaire vivant du Nouveau Testament.**
>
> **LAMARTINE.**

Des nombreuses qualités de M. François Pilote, il en est deux surtout fort remarquables et qui feront vivre longtemps son nom dans la mémoire de ses contemporains ; puis, lorsque ceux-ci auront disparu pour faire place à une nouvelle génération, celle-ci trouvera le nom de M. Pilote inscrit dans l'histoire, d'une manière durable. L'histoire impartiale dira alors que ce prêtre, si humble avec ses grandes connaissances, fut l'ami dévoué, constant, de la haute éducation et de l'agriculture dans notre pays. Et ce qui rendra son souvenir plus cher encore, c'est qu'il a été persécuté pour son dévouement sans borne à la jeunesse canadienne ; c'est-à-dire que ses contemporains ont payé ses travaux avec la monnaie de l'ingratitude.

Ainsi, la physionomie de M. Pilote peut à bon droit être considérée comme une des plus attachantes de notre époque, assez féconde, cependant, en caractères éminents.

On peut donc dire de ce prêtre, que Dieu avait créé pour lui deux fonctions spéciales dans l'apostolat. Dans l'ordre matériel, on voit les princes de la terre se choisir des hommes d'élite pour remplir certaines missions délicates. La divine Providence, elle aussi, se choisit des hommes privilégiés auxquels elle impose une tâche spéciale ; et la tâche qu'elle av imposée à M. Pilote était celle

de faire prospérer le collége de Sainte-Anne de la Pocatière et de promouvoir l'agriculture, cette source la plus pure, la plus noble et la seule capable d'assurer fermement notre prospérité nationale. Afin qu'il pût remplir efficacement cette double mission, cette même Providence lui donnait de grandes connaissances spéciales, et elle lui mettait au cœur un grand amour de la jeunesse.

C'est donc plus particulièrement comme bienfaiteur de la jeunesse et de l'agriculture que je présente la physionomie de ce prêtre canadien, qui a aimé son pays d'un amour pur et dévoué et qui l'a servi avec tous les talents que Dieu lui a donnés.

Avant que la tombe ne se ferme sur cette belle figure ecclésiastique, il est bon aussi de faire voir dans leur vrai jour certains faits mal représentés et qui ont valu à M. Pilote la gloire d'être persécuté, calomnié même, pour le bien qu'il avait fait aux enfants de deux générations. Cette partie de la biographie, je la ferai avec toute la délicatesse possible, sans passion, mais avec la plus stricte impartialité.

Enfant moi-même de Sainte-Anne, de cette belle institution de M. Painchaud, j'ai appris là, et comme tant d'autres, à aimer M. Pilote parce qu'il nous aimait, et, comme tant d'autres camarades de ces années de bonheur, j'ai ressenti au cœur une immense douleur en voyant les contrariétés auxquelles il a été exposé et les difficultés sans nombre qu'il a eu à surmonter.

M. Pilote est né à Saint-Antoine de Tilly (comté de Lotbinière), le 4 octobre 1811 ; de sorte qu'il a atteint ses 73 ans le 4 d'octobre de cette année (1884).

Son ancêtre, Léonard Pilote, venait de St-Nicolas, évêché de La Rochelle (France). Le *Dictionnaire généalogique* de M. Tanguay ne dit pas en quelle année il arrivait au pays ;

mais l'époque de son arrivée dans la Nouvelle-France ne fut que peu d'années après la fondation de Québec, puisqu'il mourait dans la ville de Champlain le 3 décembre 1665. De son vivant, il était habitant de Beauport. Il n'est pas fait mention, non plus, de l'époque de son mariage avec Denise Gauthier. Celle-ci se remaria, quatorze mois après être devenue veuve (le 7 février 1667), à Robert Lefebvre, à Québec.

Les enfants de Léonard Pilote furent : PIERRE, né le 11 mars 1663, marié le 11 janvier 1694, à l'âge de 31 ans, à Jeanne Brassard, et mort à 72 ans, le 12 octobre 1735 ; MARGUERITE, née en 1653, mariée, le 20 janvier 1671, à Jean Drouart, et inhumée le 23 novembre 1745 ; JEAN, marié le 27 juin 1678, à Marie-Françoise Gaudry, et mort le 16 mai 1738. En tout : trois enfants, dont les actes de naissance, de mariage et de sépulture furent enregistrés à Québec.

M. François Pilote, le sujet de cette étude biographique, appartient à la 6me génération de Léonard Pilote, habitant de Beauport vers 1650 au moins, puisque sa fille Marguerite naissait en 1653.

Le père de M. Pilote, 5me de la génération, était né aux Eboulements (comté de Charlevoix), à un endroit de cette paroisse appelé *Cap-aux-Oies :* il se nommait Ambroise. Son bisaïeul ou trisaïeul devait être descendu de Beauport aux Eboulements, car l'ancêtre au pays, d'après M. l'abbé Tanguay, résidait à Beauport. Ce déménagement eut lieu, très probablement, vers 1732, époque où les Eboulements furent érigés en paroisse.

Quoi qu'il en soit de l'époque de cette migration, il est certain que M. Ambroise Pilote quittait sa paroisse natale en 1798, étant encore jeune, et en qualité de domestique de M. Pâquet, qui, au cours de cette même année, devenait

curé de Saint-Antoine de Tilly, une de nos anciennes paroisses, dont la date de fondation remonte à 1702. M. Pâquet avait été curé aux Eboulements avant d'être transféré à Saint-Antoine.

Après quelque temps passé au service de M. Pâquet, M. Ambroise Pilote abandonna cette position pour apprendre le métier de forgeron ; puis, en 1810, le 26 de novembre il se mariait à Marguerite Coulombe, dont l'ancêtre venait au pays à peu près dans le même temps que l'ancêtre de M. Pilote.

De cette uuion sont issus cinq enfants : François, le sujet cette notice biographique, et quatre filles, dont une seule survit : Mlle Cécile. Depuis trois ans, cette sœur affectionnée demeure avec son frère, à Saint-Augustin. Moins âgée, elle peut, placée ainsi auprès de lui, donner à son aîné les soins qu'exige sa santé délabrée. Bernardin de Saint-Pierre a dit : " L'amour fraternel dépend beaucoup de l'amour filial, qui lui-même n'est produit que par l'amour paternel. " S'il en est ainsi, le père de ces deux rejetons d'une famille destinée à s'éteindre à la sixième génération, a dû avoir un véritable amour pour ses enfants, puisqu'il a produit l'amour touchant qui existe entre le frère et la sœur, et qui fait l'admiration de ceux qui en sont témoins.

Le père de M. Pilote mourait à Saint-Antoine de Tilly en 1861, et sa compagne allait le rejoindre dans la tombe en 1867. Ils dorment côte à côte, ces deux époux chrétiens, dans l'église de Saint-Antoine, unis dans la mort comme ils l'ont été dans la vie, et attendant en paix le dernier et grand jour où leurs corps auront à recevoir la récompense due à leurs vertus.

M. Pilote a fait ses études au séminaire de Québec, cette pépinière féconde d'hommes distingués dans la hiérarchie ecclésiastique et civile. Il fut fait prêtre le 9 du mois

d'août de l'année 1835. Le 9 d'août de cette année (1885) ce prêtre, que a si bien servi son Dieu et son pays, pourra célébrer ses noces d'or. Tous ceux qui l'ont connu voudront se réjouir avec lui en ce jour, un des plus beaux dans la vie du prêtre selon le cœur de Dieu. Cinquante ans passés dans la prière et la crainte du Seigneur ; cinquante ans employés à consoler ceux qui pleurent, à alléger la souffrance et à conduire la jeunesse dans le sentier de la vertu et de la science ; un demi-siècle de la vie du prêtre où l'âme s'est mêlée, identifiée, fondue pour ainsi dire dans toutes les émotions de ceux qu'il a appelés ses enfants et ses frères ; un demi-siècle durant lequel pas une tache n'est venue souiller le caractère sacré, quel magnifique écrin ! et comme il doit réjouir l'âme de celui qui a reçu un titre éternel : *tu es sacerdos in æternum !* Il me semble que cet arrêt, que ce repos au bout d'une aussi longue carrière et en face d'une moisson aussi abondante, doit réjouir vivement l'âme du prêtre cinquantenaire. Il me semble que le roi qui rentre dans son palais après plusieurs années d'exil, la reine qui retrouve sa couronne, l'enfant qui retrouve sa mère, le général qui remporte une grande victoire, doivent avoir moins de joie dans le cœur que le prêtre béni qui célèbre ses noces d'or. Prions pour que nous puissions voir un aussi beau jour, nous surtout, ses enfants bien-aimés de Sainte Anne !

Le 3 novembre 1834, M. Pilote fut choisi pour aller au collège de Montréal faire la versification. Il en revint au mois de juillet suivant. Il a souvent dit que cette année fut pour lui un temps de consolations.

L'année où M. Pilote fut ordonné prêtre, il fut envoyé à Nicolet comme professeur de théologie, et assistant directeur à la place du vénérable M. Leprohon dont la santé affaiblie ne pouvait plus supporter les fatigues de sa charge,

où il demeura en cette qualité jusqu'à la fin de septembre de l'année suivante : 1836.

Vers la fin de cette année, M. Pilote devint le vicaire du Grand Vicaire Cadieux, alors curé de la Rivière-Ouelle, paroisse voisine de Sainte-Anne de la Pocatière.

A cette époque, le collége de Sainte-Anne, cette œuvre d'amour d'un prêtre distingué, M. Painchaud, n'avait encore que neuf années d'existence. Cet homme si justement regretté était alors le supérieur de cette belle institution appelée à produire tant de bien et d'où sont sortis une foule d'hommes distingués dans tous les genres. M. Alexis Mailloux en était le directeur.

En 1836 donc, M. Painchaud demanda à Mgr Signay, alors évêque, la permission d'agréger à sa maison naissar le jeune vicaire de la Rivière-Ouelle, qui n'avait alors que 25 ans. Cette permission lui fut accordée, et le 27 de décembre de cette année (1836), M. François Pilote devenait directeur adjoint et le professeur de théologie dogmatique du collége de Sainte-Anne. Il devait y passer trente-quatre ans de sa vie, et il y serait mort, sans les regrettables difficultés soulevées en 1870 et sur lesquelles il n'est pas encore temps de porter jugement.

Le fondateur, M. Painchaud, mourait 14 mois seulement après l'arrivée de M. Pilote au collége, de sorte que l'on peut considérer véritablement celui-ci comme le fondateur adjoint de cette maison d'éducation. Dire tout ce qu'il a fait pour cette institution me mènerait trop loin : j'en rapporterai seulement les principaux traits.

Trois jours après la mort de M. Painchaud, arrivée le 9 février de 1838, M. Pilote devint le directeur du collége, après avoir été assistant-directeur du 27 décembre 1836 jusqu'à cette date, de 1838, étant aussi professeur de théologie dogmatique, comme nous l'avons déjà dit.

Ecrire la vie de M. Pilote, professeur, directeur, procureur, etc., du collége de Sainte-Anne, c'est faire, en même temps, l'historique de cette belle institution durant les trente-quatre ans compris entre 1836 et 1870 ; car, soit qu'il fût directeur, ou procureur, ou supérieur, M. Pilote a été l'âme de tous les travaux importants qui se sont accomplis au collége durant cette période.

En 1867, trois ans avant son départ de Sainte-Anne, M. Pilote et ses collaborateurs faisaient publier le *Catalogue par ordre alphabétique des élèves du collége de Sainte-Anne.* Le lecteur nous saura gré de lui donner ici la préface de ce catalogue, si bien faite, si bien dite par un écrivain tellement humble qu'il a voulu qu'on ignore son nom.

> " Plus que jamais il fait bon de se souvenir de ce qu'on a été dans sa jeunesse ! La jeunesse est bonne et généreuse ! Dieu veut que la nature au printemps produise des fleurs.... Mais la jeunesse passe : vient l'époque des réalités, de l'ambition, des intérêts ; les illusions s'envolent ; plus de pures enthousiasmes, plus d'amitiés...., plus de confiance sublime.... Qui fera survivre la jeunesse du cœur à la jeunesse de l'âge ?
>
> " Souvenons-nous ! Souvenons-nous, car Dieu a placé au début de notre vie assez de lumière, de poésie et de vérité, pour éclairer, consoler et conseiller, pendant toute sa durée, ceux qui sauront se souvenir.
>
> A. M.

" Le collége de Ste-Anne n'existe que depuis 1829. Il a été fondé par feu Messire C. F. Painchaud, curé de cette paroisse, aidé de la coopération de ses braves paroissiens et de la générosité de quelques amis dévoués. En 1842, lorsqu'on créa le cours commercial, on l'augmenta de moitié, puis enfin en 1855, on construisit l'aîle du centre qui a 100 pieds sur 57, à 4 étages. La longueur totale de l'édifice est

de 364 pieds. Cet établissement depuis sa fondation, grâce à son double enseignement commercial et classique, a donné l'instruction à un grand nombre de jeunes gens provenant des différentes parties de la province. Son vénérable Fondateur, confiant dans la divine Providence et dans le patriotisme de ses concitoyens, avait entrepris cette œuvre religieuse et nationale avec une volonté si énergique, que les difficultés et les obstacles de tout genre ne purent faire faillir son courage un seul instant. Il voulait donner à la nombreuse jeunesse de ce district les moyens de s'enrôler dans la milice sacrée. L'institution de Ste-Anne n'a pas failli à sa noble et religieuse mission. Depuis une douzaine d'années surtout, elle a fourni de nombreux sujets au clergé du diocèse de Québec, sans compter ceux donnés aux professions libérales.

" L'idée de publier le catalogue complet des élèves qui ont fréquenté cette maison, nous a été inspirée par l'épigraphe placée en tête de ces pages. A toutes les heures de la vie, dit-on, on aime à évoquer les souvenirs de l'enfance, et surtout ceux d'une religieuse éducation : ils procurent à l'âme un moment de bonheur, et apportent de bonnes inspirations de calme et d'espérance. Arrivé dans les tristesses et les labeurs de l'âge mûr, on se sent porté comme par instinct au souvenir des directions et des enseignements d'autrefois, on jette en arrière, au delà de la jeunesse éteinte, un regard vers les jours purs et heureux de l'enfance. Cette douce satisfaction qu'on éprouve à faire revivre ainsi le passé, ces pages renfermant les noms des amis de l'enfance la feront renaître dans l'esprit et le cœur des anciens élèves de Ste Anne. Le collége, a-t-on dit, est une patrie. Oui, si la patrie éternelle de l'âme est au ciel, sa patrie d'ici-bas est aux lieux où elle est née à Dieu et à la vérité. On se rappellera avec une indicible joie le lieu du travail, du jeu,

du repos et de la prière, avec les différents épisodes qui s'y rattachent toujours nécessairement. Le départ de la maison paternelle, départ toujours accompagné de si solennelles émotions ; la vue du collége, avec ses bosquets, ses vastes jardins, sa verte colline, ses aspects enchanteurs, son large horizon, s'étendant au nord jusqu'au sommet des Laurentides, aux pieds desquels l'œil aperçoit la paroisse de la Baie St-Paul et de l'Isle-aux-Coudres, des Eboulements, de St-Irénée, de la Malbaie, et le beau fleuve St-Laurent ; embrassant du côté de l'est les vastes plaines de la Rivière-Ouelle, avec son antique église, et les plaines de St Denis avec son superbe temple et sa flèche brillante, s'élevant sur le côteau qui domine le village, puis enfin le clocher de l'élégant village de Kamouraska ; son jeu de paume, ses cours de récréation où se forment des groupes joyeux ; les salles d'étude où travaillent avec une attention ardente deux cents enfants, et où l'on connaît les premiers plaisirs de l'intelligence ; la classe avec ses luttes pacifiques et les traits d'un professeur vénéré dirigeant et excitant l'émulation ; le dortoir où le sommeil est si pur et si tranquille ; enfin la chapelle avec ses fêtes bénies, ses chants joyeux, ses instructions en rapport avec la vie d'écolier, tout cela repassera devant les yeux de l'âme et fera naître de douces émotions.

" Le souvenir des jours de deuil renaîtra aussi à la lecture de certains noms. Quelles sont les institutions où les élèves ne voient la tombe s'ouvrir tout à coup au milieu d'eux ? Dans les rangs de cette joyeuse et turbulente jeunesse, la Mort fait parfois sa revue invisible, elle se choisit des victimes, et frappe tout à coup comme à l'improviste des têtes pleines d'espérance et d'avenir. Ces tombes prématurées qui ont donné à plusieurs les premiers enseignements de la mort, ont eu le rare privilége de n'être pas oubliées, leur

souvenir est ineffaçable, ces jeunes gens vivent dans le cœur et l'esprit de leurs condisciples. On sentira plus vivement dans tous ces souvenirs la vérité de ces touchantes paroles :

" Revenez parmi nous ! vous ne pouvez attendre
Dans ce monde où déjà se portent vos désirs,
Ni de bonheur plus pur, ni d'amitié plus tendre,
Ni de plus innocents plaisirs. "

" Dans le monde, ceux qui n'ont jamais connu les charmes de la vie commune où l'on travaille, on prie, souffre et espère ensemble, sont souvent portés à plaindre la jeunesse étudiante. Ah ! ceux-là sont dans l'erreur. Si l'enfant éprouve quelque tristesse dans les moments des premières absences, il se fait bientôt à ce nouveau régime, et les soins bienveillants et paternels de ceux qui font son éducation ne tardent pas à faire descendre dans son cœur la joie et le bonheur. D'ailleurs cette tristesse au cœur de l'enfant se séparant pour la première fois de ceux qu'il aime le plus au monde, est toute naturelle : c'est la fleur que le jardinier transporte de sa terre natale en une terre étrangère. Comme elle, elle s'acclimate bien vite.

" Ces pages que nous présentons au public, et surtout aux anciens élèves de Ste Anne qu'elles intéressent plus spécialement, ne sont que des tableaux, indiquant la date d'entrée et de sortie de chaque élève, son lieu de naissance, sa profession. On ignore les occupations d'un grand nombre depuis leur sortie de la maison. Plusieurs d'entre eux ont aussi laissé le pays. La liste finit avec les élèves de la présente année.

" En tête de cette brochure se trouve la liste complète du personnel de la maison, depuis sa fondation jusqu'à ce jour. Chaque année nous offrira le tableau des noms de ceux qui méritent sous tant de rapports toute notre reconnaissance.

Il ne faut pas oublier le dévouement de ceux qui se consacrent à l'éducation, ils vivent de la vie de leurs élèves, et subissent leur règlement à tous les moments de la journée ; ils ne s'appartiennent plus à eux-mêmes.

" Le collége de Ste-Anne est une institution religieuse qui, quoique bien jeune encore, a fourni au clergé un grand nombre de sujets, comme nous l'avons dit plus haut, et comme on pourra s'en convaincre en lisant ces pages. La Providence qui a veillé sur son berceau, qui l'a protégé comme son enfant, ne l'a pas abandonné. Tous les catholiques dignes de ce nom qui se sont plu et qui se plaisent encore à travailler à sa prospérité, travaillent, par là même, à faire fleurir la religion dans notre pays. C'est dans ces institutions, qui ont été le salut des Canadiens Français, que se recrutent encore les rangs de cette phalange d'hommes distingués par le savoir et les vertus religieuses et sociales, et qui ont rendu et rendent encore de si importants services à leurs concitoyens.

" Nos maisons d'éducation ne sont pas seulement des institutions religieuses, mais elles sont encore éminemment nationales. Quiconque voudra se dépouiller de ses préjugés antireligieux et antinationaux, le reconnaîtra facilement en faisant la comparaison entre les Canadiens et les Acadiens. Sans elles notre sort eût été indubitablement le leur. A ce point de vue, nous leur devons aussi respect et reconnaissance. Pour nous, élèves de Ste-Anne, qui savons apprécier les bienfaits de l'éducation que nous avons reçue, conservons à notre collége un précieux souvenir, et que la reconnaissance gravée en caractères ineffaçables au fond de nos cœurs s'augmente progressivement en face de l'ingratitude de ceux que le vice dégrade, et n'oublions pas que *plus que jamais il fait bon se souvenir de ce qu'on a été dans sa jeunesse.* "

Nous avons vu que M. Pilote devint le directeur du collége le 12 février 1838.

Durant l'année scolaire de 1838-39, il fut directeur et procureur, et il occupa cette charge jusqu'à 1842-43 inclusivement.

Ce fut le 13 d'août de 1840 que l'on fit l'inauguration d'un marbre sur la façade du collége, à la mémoire du fondateur, M. C.-F. Painchaud.

Le 8 de juin, 1841, eut lieu la bénédiction de la première pierre de l'aile destinée au cours commercial, par M. C. Bégin, curé de la Rivière-Ouelle. Ce fut Messire F.-X. Delâge, alors curé de l'Islet, qui fit le discours de circonstance.

L'année suivante, le 11 d'août, on fit la bénédiction de cet édifice (le cours commercial). Cette belle cérémonie fut présidée par Messire F. Boissonnault, curé de Saint-Jean-Port-Joli, le jour même de la distribution des prix.

L'édifice consacré au cours commercial augmentait, par ses proportions, le vieux collége d'un annexe qui lui était d'égale grandeur.

En 1843-44, M. l'abbé E. Montminy devint procureur du collége et M. Pilote conserva la position de directeur. Dès l'année suivante, cependant, on ajoutait de nouveau à son titre de directeur celui de procureur. Il conserva ces deux positions jusqu'à l'année 1846-47 inclusivement.

Remarquons ici que la démolition de la vieille église paroissiale de Sainte-Anne, située à quelques pas seulement du collége, se fit le 28 d'avril 1845. Nous nous rappelons, comme si c'était hier, la manière dont on fit dégringoler de son piédestal le vieux clocher qui accusait une autre époque. Nous, comme tous nos camarades de cette année, nous avions la main au câble qui devait abattre cette relique, et nous faisions sans remords ce travail de

démolisseur, sans respect même pour les souvenirs attachés à ce clocher d'où s'étaient échappées tant de notes gaies ou funèbres, soit qu'il annonçât l'arrivée ou le départ d'un enfant de la paroisse. Nous ne pensions point à aut. chose qu'au plaisir de voir faire la culbute à cette partie élevée du vieux temple.

..... " Que de défauts elle a
Cette jeunesse ! On l'aime avec ces défauts-là. "

Le 19 juin de la même année eut lieu la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église par M. C. Bégin, archiprêtre, curé de la Rivière-Ouelle. Le sermon fut donné par Messire E. Quertier, curé de Saint Denis, le Bridaine du Canada. Comme nous admirions l'éloquence mâle, hardie, électrisante de ce vénérable prêtre !

Le 27 d'octobre de 1846, Mgr A.-M. Blanchet, évêque de Walla-Walla, consacrait la nouvelle église de Sainte-Anne.

En 1847-48, Messire J.-C. Cloutier, aujourd'hui curé de Cacouna, notre bien-aimé professeur, fut nommé directeur du collége, et M. Pilote retint la charge de procureur qu'il occupa jusqu'à 1849 50 inclusivement.

L'année suivante, il fut chargé de plus de l'enseignement de la théologie ; et, en 1851-52, il devint directeur des ecclésiastiques, tout en conservant les deux charges onéreuses qu'il avait déjà.

M. le grand vicaire C. Gauvreau, mort le 9 juin de 1862, et supérieur depuis 1847-48, fut obligé, pour rétablir sa santé, en 1852-53, de prendre un an de congé. Ce fut encore M. Pilote qui f t chargé de le remplacer avec le titre de vice-supérieur. Il était donc à la fois chargé des devoirs du supérieur, de la direction des ecclésiastiques et de l'enseignement de la théologie. Pendant cette même année, on

ajouta à toutes ces obligations, à ce travail déjà trop lourd, la charge de procureur.

L'année scolaire 1853-54 le vit supérieur, et, le 7 d'avril, 1854, M. Tremblay, plus tard curé de Beauport, étant devenu incapable de remplir les devoirs de sa charge de directeur, ce fardeau fut imposé à M. Pilote.

L'année suivante, on nomma un successeur à M. Tremblay, et M. Pilote fut le supérieur du collége jusqu'à 1856-57.

Le 14 juin de 1855, Mgr de Tloa bénit la première pierre de l'aile centrale du collége.

En 1857-58, M. Pilote dut ajouter à son travail de supérieur celui de procureur du collége, M. le grand-vicaire Gauvreau s'étant chargé de la direction des ecclésiastiques depuis la fin de 1855 seulement. On avait adjoint à M. Pilote, au travail de la procure, M. Ths Bégin, un laïque. D'après cet arrangement, M. Pilote put remplir les devoirs de ses deux positions jusqu'à 1859-60 inclusivement.

Ce prêtre, taillé pour les grandes entreprises et ami dévoué de la classe agricole, avait conçu le projet de doter le collége de Sainte-Anne d'une école et d'une ferme-modèle d'agriculture. C'était une entreprise digne de lui, et qui ne fut pas vue d'un bon œil par tous ses collaborateurs du collége. Ceci ne l'empêcha point de poursuivre son but. Loin de là, les obstacles ne semblaient que redoubler son ardeur à mener à bonne fin le plan qu'il avait conçu et mûri.

Le 10 de février de 1859, il part pour l'Europe. Son but était de visiter les établissements agricoles de la France, de l'Angleterre et de l'Irlande, et d'y étudier les meilleurs systèmes.

Il était de retour au pays en septembre de la même année, après une absence de près de huit mois.

Le 10 d'octobre suivant, Mgr de Tloa bénissait l'école d'agriculture, à la suite d'une messe solennelle chantée à l'église paroissiale. Ce fut M. Quertier qui prononça, dans cette occasion, un de ses sermons les plus éloquents. Après la messe, M. Chapais, alors député de Kamouraska, donna un discours remarquable. Il s'appliqua surtout à faire ressortir la grandeur et l'utilité de l'agriculture, aussi bien que les avantages de l'établissement que venait de fonder M. Pilote.

En 1859-60, M. Pilote reprit les devoirs de supérieur et de procureur, et, les deux années suivantes : 1860-61 et 1861-62, il fut encore le supérieur du collége.

Le 3 d'avril 1862, le septième numéro de la *Gazette des Campagnes* s'imprima à l'école d'agriculture, par M. Firmin-H. Proulx. La lettre suivante donne l'historique complet de cette publication si utile.

" Je me fais un plaisir de vous communiquer les renseignements suivants concernant la *Gazette des Campagnes.*

" M. Emile Dumais a publié les six premiers numéros de la *Gazette des Campagnes.* La date de publication du premier numéro a été le 1er novembre 1861, et le 20 janvier 1862, il publiait le 6me et dernier numéro. Il fut obligé de suspendre la publication, faute de moyens.

" Le Rév. M. F. Pilote, qui tenait à relever ce journal, qu'il croyait utile à son école d'agriculture, fit des démarches dans ce sens, et il s'adressa à M. Léger Brousseau pour qu'il lui désignât un imprimeur pouvant se charger de la publication de ce journal. M. Brousseau me recommanda à M. Pilote.

" La tâche, pour moi, était bien difficile, car je n'avais pas le sou pour l'achat d'un matériel d'imprimerie. Je vivais de mon salaire, au jour le jour. De plus, en relevant ce journal, je devais le distribuer, à mes propres frais, à ceux

qui avaient payé d'avance à M. D mais leur abonnement pour toute l'année : à peu près 500 abonnés.

" Comme point de départ, M. Pilote avait réussi à me faire obtenir $250 du conseil d'agriculture. Avec cette faible somme, je consentis à publier la *Gazette des Campagnes* à mes risques et propre responsabilité, ayant l'assurance de M. Brousseau qu'il me reprendrait à son service comme typographe, si je ne réussissais pas dans cette hasardeuse entreprise.

" Un M. Charpentier, de Montréal, avait, de confiance, consenti à me vendre un matériel d'imprimerie de la valeur de $800, à quatre ans de crédit, payable à tant par année, un premier paiement de $200 ayant été fait sur les $250 reçues de M. Pilote. Le Rév. M. Nazaire Leclerc fut choisi comme rédacteur de la partie agricole ; le Rév. M. Thomas Pelletier, pour la Revue de la semaine ; M. Pilote et quelques autres prêtres du collége, comme collaborateurs.

" Il en fut ainsi jusqu'au 31 mars 1868, alors que M. J.-D. Schmouth fut chargé de remplacer le Rév. M. Nazaire Leclerc, pour la partie agricole, jusqu'au 20 mars 1874. Depuis cette date jusqu'aujourd'hui (1), j'ai été le seul rédacteur de la *Gazette des Campagnes*. Quoique simple typographe, n'ayant que juste ce qu'il faut pour exercer ce métier, j'ai eu la témérité d'entreprendre la tâche difficile de rédacteur d'un journal d'agriculture.

" J'ai souvent dit, dans la *Gazette des Campagnes*, que le Révd M. Pilote devait être considéré comme le fondateur de ce journal, et voici pourquoi : Sans l'appui moral et matériel donné à la *Gazette* par cet homme d'initiative et de progrès, ce journal n'aurait pas existé au delà des six numéros publiés par M. Dumais, qui, lui, ne saurait en être

(1) M Proulx m'écrivait cette lettre le 16 de février 1885.

considéré comme le fondateur, quand, après six numéros, il a dépensé ce qui aurait suffi à l'existence de ce journal pendant un an au moins.

" J'ai suspendu la publication de la *Gazette des Campagnes* à deux reprises différentes; et, à chaque fois, M. Pilote m'a fait obtenir du conseil d'agriculture un appui qui me permettait de reprendre la publication interrompue. La première fois, je reçus $400; puis, pendant deux ans, le conseil se chargea des frais de poste: tout cela grâce à l'intervention de M. Pilote.

" Si je reçois une allocation du gouvernement, malheureusement réduite de $500, cette année, je dois aussi en remercier M. Pilote, qui s'est servi de son influence auprès du gouvernement et des députés de l'assemblée législative de Québec, pour me la faire obtenir. C'en est assez pour que le titre de fondateur de la *Gazette des Campagnes* soit donné à ce prêtre dévoué, comme il a déjà celui de fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Anne.

" Votre ami dévoué,

FIRMIN-H. PROULX. "

" P. S.—J'ai été un instrument entre les mains de M. Pilote, qui m'a inculqué le dévoûment à la cause agricole, et cela *à l'excès ;* je dis : à l'excès, car, d'ordinaire, n'est-on pas payé d'ingratitude par ceux qui ont reçu la mission spéciale de nous aider ? On était loin de m'encourager quand, d'un seul coup, on m'a fait une saignée de $500. J'ai cependant perdu bien des cinq cents piastres à la publication de la *Gazette des Campagnes !* N'importe; marchons, et en avant toujours ! "

F.-H. P.

M. Proulx, " quoique simple typographe, n'ayant que juste ce qu'il faut pour exercer ce métier, " a néanmoins

réussi à faire de la *Gazette des Campagnes* une excellente revue agricole, citée par toute la presse du pays. Ce n'est pas là tout le mérite de ce compatriote aussi humble que dévoué : après avoir végété toute sa vie pour maintenir sa publication si précieuse, il est fort probable qu'il aura encore le mérite de mourir pauvre, au service d'une belle œuvre. On le regrettera plus tard, probablement : justice tardive, monnaie ordinaire des hommes.

Revenons, maintenant, à l'année 1862, dans la biographie de M. Pilote.

Des jalousies sourdes (nous y avons déjà fait allusion), s'étaient déclarées contre le deuxième fondateur du collége dont on cherchait à miner l'influence et à déprécier les longs services. On se rappelle parfaitement encore les misères, les tracasseries, les accusations injustes suscitées, inventées par une certaine coterie de cette époque, qui, ne voulant point ten compte du mérite et du dévoûment de ce vétéran de l'Education, entreprit de le décourager par la plus noire ingratitude. Inutile de rapporter ici les détails de cette conspiration ourdie par des hommes qui devaient tout ce qu'ils étaient à M. Pilote, et qui ont dû (on doit le supposer du moins) regretter leur manque de loyauté à son égard.

En 1862–63, le nom de M. Pilote ne paraît point sur le catalogue du collége.

En 1863–64, il redevient procureur, position qu'il occupe jusqu'en 1869.

Nous étions au mois d'août de l'année 1870. L'ingratitude, fille de la vanité, avait accompli son œuvre sur ceux qui, depuis si longtemps, jalousaient M. Pilote dont le mérite, la science et les longs services leur faisaient ombrage. Humble par la naissance, petit par la fortune, mais noble par le cœur et par l'intelligence, M. Pilote

ne voulut point se prévaloir de sa longue carrière passée au service de l'institution d'où on voulait l'éliminer ; il ne voulut s'en faire ni un titre, ni un droit, ni un drapeau. Humble et modeste toute sa vie, ennemi des menées sourdes et des réclamations, il justifia, dans cette occasion, cette parole de l'Ecriture : *Adolescens juxta viam suam, etiam cùm senuerit, non recedet ab eâ.* La pensée de Dieu qui l'avait toujours soutenu, le grandit assez, dans cette circonstance pénible, pour qu'il pût endurer sans murmure, l'injustice que l'on commettait à son égard. Sans rien dire, il dévora en silence les larmes que provoquait l'ingratitude de quelques anciens élèves. Il ne voulut même pas faire connaître le départ auquel on le forçait, afin de ne pas donner occasion à des démonstrations hostiles à la coterie.

M. Pilote avait alors près de 60 ans Il en avait passé 34 au service du collége. Il aurait dû trouver, dans cette institution dont il était le deuxième fondateur, un refuge assuré à ses vieux jours : il y trouva l'ingratitude et la calomnie de ses intentions.

Après plus d'un tiers de siècle consacré à l'œuvre de M. Painchaud ; après avoir usé au profit de cette œuvre une santé robuste par un travail incessant et onéreux ; à l'âge où l'on a besoin de se reposer avant d'entrer dans le repos de la tombe, M. Pilote quittait le collége de Sainte-Anne n'ayant pour tout avoir que son linge de corps. Tout le chiffre de ses minces appointements avait passé pour se vêtir et le reste pour les améliorations faites au collége, de sorte qu'au bout de 34 ans de services et déjà sexagénaire, il n'emportait pas avec lui une somme suffisante à son entretien l'espace de quelques mois. Il avait reçu en échange de sa longue vie de sacrifices et de travail ce que reçoivent assez souvent les hommes qui se sont dévoués à des œuvres utiles : l'ingratitude et la pauvreté.

A côté de ces souvenirs si pénibles, mettons un autre souvenir faisant voir que le sentiment de la reconnaissance n'est pas un sentiment nul dans tous les cœurs. A côté de la honte de la conspiration ourdie dans l'ombre et qui devait provoquer le départ de M. Pilote du collége, plaçons un de ces traits d'amitié qui empêchent de désespérer tout à fait de la pauvre espèce humaine.

" L'amitié, charme de la vie,
Peut seule du malheur alléger le fardeau. "

M. Pilote eut la consolation de trouver ce *charme de la vie* à l'époque où nous sommes, en 1870. Sur le nombre d'élèves qu'il avait formés, UN, *un seul* eut le courage de protester, par sa conduite, contre l'injustice commise à l'égard de son bienfaiteur. Cet homme généreux, qui vit encore auprès de M. Pilote, qui n'a point voulu se séparer de lui, se nomme : MESSIRE AMABLE BLANCHET.

Les membres du *nouveau régime*, sentant l'importance qu'il y avait pour eux de s'attacher M. Blanchet, lui avaient fait des offres les plus séduisantes. Celui ci n'avait ni accepté, ni refusé ; mais, au jour du départ de M. Pilote, on vit M. Blanchet s'attacher aux pas de son bienfaiteur, méprisant les offres qui lui avaient été faites et voulant suivre dans la mauvaise fortune, comme il l'avait suivi aux jours heureux du calme et de la paix, l'ancien supérieur du collége. Grande fut la surprise des nouveaux dictateurs, dont pas un ne sut apprécier cet acte d abnégation dicté par la reconnaissance. Grand aussi fut le désappointement de ces messieurs qui avaient besoin, moralement et matériellement, de M. Blanchet, et dont le départ inattendu jetait de l'eau froide sur leurs projets ambitieux.

La Providence avait ménagé cette consolation à M. Pilote dans les chagrins que lui causait la conduite tenue à

son égard ; car, si la reconnaissance est douce pour celui qui la ressent, mille fois plus douce est-elle pour celui qui en est l'objet.

Dans les circonstances pénibles où se trouvaient MM. Pilote et Blanchet, il ne leur restait d'autre alternative que de devenir curés, quoiqu'ils n'en eussent jamais exercé les fonctions. C'est ce que sentit Mgr Baillargeon, qui avait vu avec regret le départ de MM. Pilote et Blanchet du collége de Sainte-Anne. Ce saint évêque, dont le cœur était fait pour comprendre et apprécier tous les beaux sentiments, avait été touché de l'amitié qui unissait l'élève au bienfaiteur ; il ne voulut point les séparer ; et, pour dédommager M. Pilote de l'injustice dont il était la victime, il lui donna la cure d'une des plus belles paroisses du pays : Saint-Augustin de Portneuf.

Voulant aussi récompenser l'acte d'abnégation de M. Blanchet, en refusant la position qu'on lui avait offerte au collége, Mgr Baillargeon le nomma curé assistant de la même paroisse.

Ils arrivaient à Saint-Augustin le même jour : le 19 septembre 1870. C'est là qu'ils attendront, placés près l'un de l'autre dans la mort, comme ils l'ont été dans la vie, le grand jour de la rétribution universelle.

Nous n'entrerons pas dans les détails des travaux accomplis par M. Pilote, sur le nouveau théâtre que lui avait assigné son évêque bien aimé : cela nous mènerait au delà du cadre que nous voulons donner à cette esquisse. On pourra, cependant, avoir tous ces détails en lisant l'*Histoire de la paroisse de Saint-Augustin*, que nous avons écrite et qui est à la veille d'être imprimée.

On pourra se faire une *idée* des travaux de M. Pilote et de son assistant, M. Blanchet, en lisant la correspondance que nous écrivions, sur *Le Courrier du Canada*, le 23 et le 25 de juillet de l'année dernière (1884).

M. le Rédacteur,

Je viens d'avoir l'avantage de passer deux jours dans la paroisse de Saint-Augustin, comté de Portneuf. J'y ai vu et admiré de belles choses ; j'y ai réchauffé des souvenirs du cœur, et, sous le toit hospitalier du saint vieillard qui a charge des âmes de cette paroisse, M. Pilote, nous avons longuement causé du temps où il était le directeur bien-aimé du collége de Sainte-Anne de la Pocatière époque où il me donnait le doux nom de " son cher écolier. "

Saint-Augustin est une paroisse presque aussi vieille que la ville de Champlain, dont elle n'est éloignée que de cinq lieues, en amont du fleuve, du côté du nord. Les registres remontent jusqu'à près de deux siècles : en 1691 ; mais on sait qu'il y avait, à Saint-Augustin et peu de temps après la fondation de Québec, quelques habitants desservis par des missionnaires allant de Québec dans " les hauts. " Ces serviteurs du bon Dieu déposaient les rapports de leurs missions, avec actes de baptême, mariage et sépulture, soit à Québec, soit à Trois-Rivières, ou ailleurs.

L'église actuelle fut bâtie en 1809, comme l'indique le millésime gravé en chiffres romains au portail de l'édifice. A cette époque, c'est M. Lefrançois qui était curé de la paroisse. Cette maison de la prière a conservé, malgré ses 75 ans, un air de jeunesse et de propreté qui réjouit l'œil. L'intérieur est à l'avenant, les améliorations et réparations qu'on y a faites portent le cachet de l'administrateur habile et de l'homme de goût qui en est l'auteur : M. le curé Pilote. Un orgue puissant donne, aux jours de grandes fêtes,

un éclat de plus aux pompes, déjà si belles du culte catholique : c'est la voix par excellence de nos églises ; c'est elle qui élève l'âme jusqu'au chœur des anges en répandant sur la foule agenouillée et recueillie des flots d'harmonie religieuse. Choron, le compositeur, a dit que " le mécanisme de l'orgue a quelque chose de mystérieux analogue aux mystères chrétiens. " Outre le mystérieux de ce mécanisme, il y a la voix solennelle, majestueuse et grave si propre à jeter dans l'âme toutes les voluptés de l'extase religieuse.

LE CIMETIÈRE.

Avant l'arrivée de M. Pilote à Saint-Augustin, m'a dit une personne fort respectable de cette paroisse, il n'y avait ni inscriptions sur les croix de ce champ des Morts, ni aucun monument ; rien, en un mot, qui rappelât la mémoire de ceux qui ne sont plus. Aujourd'hui, le cimetière de cette paroisse est un des plus beaux cimetières de campagne du pays, s'il n'en est pas le plus beau. Que le lecteur veuille bien me suivre dans cette " république des Morts, " suivant la belle expression de Châteaubriand.

En entrant par la porte du sud, vous êtes, dès les premiers pas, dans l' " Allée des anges. " Pourquoi ce nom ? Parce que là sont enterrés les restes des enfants morts à un âge où le péché n'a encore pu souiller l'innocence baptismale. Ils dorment là, ces petits êtres arrachés à l'amour maternel ; et des fleurs, cultivées par des mains de mères que la Religion seule a pu consoler, couvrent ce gazon, emblême de la félicité dont jouissent déjà ces enfants dans le sein de Dieu.

Après l' " Allée des Anges, " vous arrivez à l' " Allée Saint-Amable. " Ce nom lui vient de l'amour que les paroissiens portent à un prêtre qui leur rend au centuple leur

affection : M. *Amable* Blanchet, qui, au temps de l'épreuve, n'a pas voulu se séparer de son ami, l'a suivi ici, y mourra et dormira dans ce même cimetière son long sommeil à côté de celui qu'il a tant aimé sur cette terre, et au milieu de cette brave population qu'il a si souvent bénie. Ces deux tombes, celle de M. Blanchet et de M. Pilote, diront à la génération qui les suivra toute la puissance de l'amitié chrétienne et tout le bien qu'elle peut accomplir dans une paroisse docile.

Nous sommes maintenant, dans l' " Allée Saint-Joseph. " Sur les bords de cette allée dédiée au patron des artisans, se trouvent rangés les plus beaux souvenirs des vivants aux morts. Au fond et le long du mur formant la limite du cimetière, au nord on voit 14 croix noires, portant les inscriptions appropriées et placées à quelques pieds les unes des autres. Au pied de ces croix vous voyez un prie-Dieu modeste. Tous ces signes de la Rédemption forment partie d'un chemin de croix érigé sur la tombe des Morts et dont la tête se trouve sur l' " Allée Saint-François, " longeant le mur du nord. L'idée de cette voie douloureuse sur ce terrain arrosé de larmes est bien touchante, et porte en elle-même un trésor de consolation. En effet, qui pourrait se plaindre de la perte d'un être chéri en parcourant les 14 stations de la route du Calvaire ? En voyant le juste si cruellement maltraité ? En le voyant marcher au supplice, non-seulement sans se plaindre, mais priant pour ses bourreaux ?

Au fond de l' " Allée Saint Joseph, " un peu en dehors du mur formant la limite, vers le sud, l'œil découvre une jolie statue de ce grand saint, si cher à la population de notre pays. Sur le socle de cette statue de grandeur naturelle, on lit :

" Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit, ma vie ! Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie ! Jésus, Marie, Joseph, faites que je meure en paix en votre sainte compagnie ! "

A quelques pas de cette statue, à l'angle formé par la réunion des murs du nord-est et du sud, on peut admirer la grotte de Notre-Dame de Lourdes. La sainte Vierge est debout dans la grotte formée de cailloux moussus. A ses pieds, à genoux, se tient dans l'attitude de l'extase et un cierge à la main, Bernardette Soubirous. Pour compléter l'illusion, un petit cours d'eau coule à quelques pas du cimetière et rappelle le gave de Lourdes devenu si célèbre, depuis les apparitions miraculeuses.

L' " Allée Saint-François " part de l' " Allée Saint-Joseph " et se rend, en longeant le côté nord de l'église, jusqu'à la porte de sortie. Elle est, comme les autres allées, bordée de tombes surmontées de croix et recouvertes de fleurs.

Il est à peine nécessaire, je crois, de dire que l' " Allée Saint-François " rappelle le nom du curé actuel et bien-aimée de la paroisse, M. *François* Pilote.

Il y a quelque chose de bien consolant dans le culte des Morts, cette relation qui existe entre l'Eglise militante et l'Eglise souffrante. Cette union nous rapproche de ceux que nous avons aimés sur cette terre ; et prier pour eux adoucit le chagrin de la séparation et répond à un besoin du cœur que notre Religion seule a compris.

De toutes ces beautés du cimetière de Saint-Augustin, il me reste à parler de la plus grande sous le rapport du souvenir et de l'art. Pour en parler dignement, il faudrait une plume plus habile que la mienne.

À quelques pieds de l'angle formé par les allées Saint-Joseph et Saint-François, M. Pilote a fait élever cinq statues de grandeur naturelle. Ce groupe représente le Calvaire et toutes ses douleurs, devenues la joie et le bonheur du genre humain. Il y a là le Sauveur crucifié, les deux larrons, et, au pied de ces trois gibets, saint Jean à la droite de la croix de son divin Maître, et, à gauche, la " Mère de douleurs, " les yeux attachés sur son Fils.

Sur la figure du Christ, couverte de crachats et de sang coagulé sont empreintes avec une rare expression toutes les douleurs de l'agonie.

La tête du larron, à droite, est penchée sur l'épaule gauche et la figure a perdu toute empreinte de désespoir depuis que ce premier converti, aux portes de l'éternité, a entendu la promesse du Sauveur. Un rayon de bonheur illumine le visage de celui que l'Eglise a surnommé le " Bon larron. "

A gauche, se trouve le mauvais larron portant sur sa figure toute l'expression de la méchanceté, de la haine et du désespoir terrible des damnés. Suivant moi, ces trois statues sont, chacune dans son genre, remarquables sous le rapport de l'art.

Le groupe entier, formé de bronze, a été coulé en France.

LE PRESBYTÈRE.

Le presbytère, situé à l'ombre de l'église, est un vaste édifice qui a déjà vu 60 hivers. N'étant point d'architecture récente, il rappelle, par ses formes basses et longues, le goût d'une autre génération, à une époque où l'on recherchait plus la solidité dans les constructions que l'élégance. Le site en est fort bien choisi.

Assis sur une faible éminence, le regard peut se promener, du côté du sud, sur un vaste panorama. En face, un

coin de notre fleuve portant, à quelques arpents de distance, sur ses eaux limpides, ou le modeste canot d'écorce, ou le magnifique et l'orgueilleux palais flottant. Au delà du fleuve, la paroisse de Saint-Nicolas avec son église qui la domine ; tout autour de vous, la campagne avec toute sa verdure et toutes les beautés qu'y a semées la main du Créateur. Destouches a eu cent fois raison de dire :

" La campagne est pour moi plus belle que la cour,
Et je voudrais pouvoir y fixer mon séjour. "

A quelques pas de la demeure du curé, M. Pilote a fait creuser un étang avec chaussée et deux ponts. Cette nappe d'eau est bordée d'arbres, et sa profondeur permet de s'y promener en chaloupe. A droite et en face de l'étang, des jardins potagers et fruitiers ; en un mot, la nature avec toute sa luxuriante variété.

" Nature ! ô séduisante et sublime déesse,
Que tes traits sont divers ! Tu fais naître dans moi
Ou les plus doux transports, ou le plus saint effroi. "

Du côté nord du presbytère et en face de l'église s'élève un fort joli monument de pierre de taille, érigé en l'honneur des saints Anges gardiens et surmonté d'envoyés célestes avec ailes déployées. Cette construction, qui a coûté un beau chiffre, est la dernière œuvre de M. Milette, le prédécesseur immédiat de M. Pilote. Ce gage de la piété aux anges gardiens a été construit en 1869 et il porte sur sa face principale l'inscription suivante : " Dieu a ordonné à ses anges de prendre soin de vous. "

Il est une autre construction due à l'esprit d'entreprise de M. Pilote, et cette construction c'est

LE COUVENT.

Cette institution, dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, est à quelques pas seulement de l'église. Le cours d'études comprend les langues française et

anglaise, la musique (piano), les ouvrages de goût, et tout particulièrement les ouvrages utiles, comme tricots, couture, etc., et les Sœurs tiennent avec beaucoup de raison à ce que leurs élèves excellent dans ce genre d'études. Nous avons déjà trop de ces maisons d'éducation où l'on sacrifie l'utile à l'agréable, pour ne pas recommander aux parents de la campagne un couvent dont les maîtresses mettent l'aiguille à côté du piano, et ne dévoient pas l'esprit de nos jeunes filles en leur donnant une éducation toute d'agrément. On enseigne aussi le dessin linéaire avec beaucoup de succès.

Cette maison d'éducation, qui n'aspire à rien de plus qu'au titre de *Couvent de paroisse*, n'a que deux années d'existence sous la direction des filles de la Sœur Bourgeoys, quoiqu'elle ait été érigée en 1877. On pourra avoir une idée aproximative de l'appréciation qu'ont faite Saint-Augustin et les paroisses environnantes de cette institution naissante, en disant que l'année dernière, c'est-à-dire à la deuxième année d'enseignement, elle a été fréquentée par 63 élèves.

L'examen de cette année a été fait par M. le curé et plusieurs amis de l'éducation. Les résultats n'ont point fait mentir le bonne réputation que possèdent les Religieuses de Notre-Dame de la Congrégation partout où elles se sont établies. Une preuve à l'appui de cette assertion se trouve dans le fait que M. le Surintendant Ouimet a accordé, cette année, par l'entremise de M. le curé, la médaille d'or, symbole du mérite et du succès. Mlle Virginie Cantin, de la paroisse, a remporté cette grande marque de distinction.

Le système d'éducation est *doux* et *ferme* à la fois ; c'est-à-dire que les Dames du couvent ne négligent rien pour obtenir des élèves une application soutenue et pour assurer leurs progrès dans la science et la vertu.

Un autre point qui recommande ce couvent à l'attention des parents, c'est la condition hygiénique dans laquelle il se trouve. Les agréments et la salubrité du site sont remarquables. En face, jardin bien cultivé, avec promenades au milieu des fleurs. Au bout du jardin, un espace pavé où les élèves peuvent prendre leurs ébats loin de tout regard indiscret. Un filet d'eau, qui va se jeter dans l'étang du presbytère, coule à quelques pas et fait entendre son gai murmure sur les cailloux de son lit. Dans un des coins de ce petit Eden, il y a une grotte de Notre-Dame de Lourdes adossée à celle du cimetière dont j'ai parlé déjà et en tout semblable à celle-ci. C'est dans ce coin vénéré que se trouve, après l'hygiène du corps, la prière qui est l'hygiène de l'âme.

Je crains de dire une chose inutile, en ajoutant que cette maison est tenue avec la plus rigoureuse propreté, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au quatrième étage renfermant les dortoirs, hauts et bien aérés.

Le prix de l'éducation dans les deux langues et de la pension est à la portée de toutes les bourses : il n'est que de $5 par mois, ou $50 pour les 10 mois scolaires.

Je manquerais à un des devoirs du chroniqueur fidèle si je ne disais pas ici que le couvent de Saint-Augustin est encore une œuvre de M. le curé Pilote, qui n'a pas craint de se mettre sur les épaules, pour cette construction, une dette de plusieurs milliers de piastres, qu'il achève d'éteindre. " Aux grands cœurs les mains vides, " est un axiome encore plus vrai que celui qui dit : " Aux Innocents les mains pleines. " Il n'y a pas d'apparence, du moins, que M. Pilote reçoive, parmi ses paroissiens actuels, l'ingratitude en récompense de ses sacrifices. L'ingratitude, cette monnaie si fréquente parmi les hommes, est la fille de l'intérêt et de la vanité et le vice d'un petit esprit, a dit un

auteur ; mais des hommes de la trempe de M. Pilote se consolent facilement d'avoir fait des ingrats, parce qu'il n'ont travaillé que pour la gloire de Dieu et l'avantage de leur pays.

Lors de la construction du couvent de Saint-Augustin, les paroissiens se sont unis à leur curé et lui ont aidé largement, généreusement, au moyen de corvées volontaires. Cette démarche leur fait honneur.

MONSIEUR PILOTE.

Un mot de ce prêtre qui arrive à ses 50 ans de sacerdoce, ne sera pas de trop, certainement, dans cette correspondance.

A chacun son goût, et pour moi M. Pilote est le beau type de nos curés de campagne. Il a pour lui l'humilité de son état, l'esprit fin et observateur de l'homme lettré.

Au cœur de ce prêtre, on trouve l'amour du pays et du prochain, porté jusqu'à l'abnégation et le désintéressement complet. Il est l'ami du bien, du beau et des œuvres utiles, et l'ennemi déclaré de tout ce qui pourrait corrompre les âmes que Dieu lui a confiées. En retour, il a le cœur de ses paroissiens qui l'aiment et le respectent comme on aime un bon père ; et il est aimé parce qu'il aime lui-même avec toute sa grande âme ; de sorte que l'on peut dire qu'il est encore plus grand par le cœur que par l'intelligence, toute grande et belle que soit celle-ci.

M. Pilote arrivait à Saint-Augustin en 1870, dans l'année même où il quittait à regret le collége de Sainte-Anne de la Pocatière, institution par lui tant aimée. A son arrivée ici, il y a 14 ans, les habitants négligeaient la culture de leurs terres ; les préjugés contre les innovations avaient fait prévaloir la routine. A force de persévérance,

M. Pilote put faire comprendre à ses paroissiens que l'assainissement de leurs terres basses était une amélioration indispensable. Le curé, dans ses travaux agricoles, était généreusement soutenu par son *alter ego*, M. Amable Blanchet dont j'ai déjà parlé.

On se mit donc à assainir, à cultiver en dehors de l'ornière de la routine, et quel a été le résultat ?..... Aujourd'hui, dans cette grande paroisse de Saint-Augustin, où l'on vit en entier de l'agriculture, *il n'y a pas une seule personne que l'on puisse appeler pauvre, et tous vivent dans une aisance relative.*

Un autre fait digne de remarque c'est que pas un seul enfant de cette paroisse n'a été mettre au bénéfice des Américains sa santé, son énergie, ses talents. Ces braves habitants travaillent, mais leur travail est pour eux et leurs enfants : ils ne connaissent point ce que c'est que d'être valets ou " valtreux " dans les filatures empestées des Yankées ; ils ont conservé leur langue intacte ; leur croyance est demeurée inébranlable loin de la souillure des villes et du souffle impur de l'irréligion ; ils sont plus heureux que des rois, et que voulez-vous de plus sous le ciel de notre beau pays ?

Il est de rigueur que nous jugions de l'arbre par son fruit. Partant de ce principe, je dirai au lecteur : Allez dans la paroisse de Saint-Augustin ; examinez, voyez comme y sont bien cultivées les terres ; admirez-y ces résidences qui ont toute une apparence de propreté et d'aisance ; voyez encore la ferveur de ces gens aux offices religieux, leur courtoisie, leur urbanité sans raideur les uns envers les autres ; renseignez-vous surtout sur les mœurs de ces compatriotes qui ne connaissent ni les dangers de l'émigration ni le ridicule de la " singerie anglaise ; " voyez tout cela, dis je, et vous aurez une idée de la valeur de

l'artisan, de l'arbre principal de cette paroisse, de son père spirituel, M. François Pilote.

Un ouvrier habile possède de bons outils. Cette vérité s'applique au moral comme aux choses matérielles. Pour travailler comme il l'entendait dans la vigne du Seigneur, il fallait au curé, déjà courbé sous le poids de l'âge, un ouvrier suivant le cœur de Dieu. M. Pilote l'a trouvé, cet homme précieux, dans la personne de M. l'abbé Thiboutot : jeune, dévoué, aimé déjà des paroissiens, plein d'égards pour son aîné, gai, bon causeur, telles sont les qualités du vicaire de M. Pilote.

M. Thiboutot est le fils d'un camarade au collége de Sainte-Anne, devenu cultivateur dans cette paroisse où il a vu le jour.

A. Béchard.

Comme on a pu s'en convaincre par la lecture de cette lettre au *Courrier*, l'ancien supérieur du collége de Sainte-Anne, devenu curé a l'âge où, généralement, on se repose après de longs travaux, n'est pas demeuré oisif. Il a mis au service de ses paroissiens, qui l'aiment comme on aime le meilleur des pères, tous les grands talents d'administration dont il est doué, toute son activité dévorante et tout son grand cœur. Là, du moins, il n'y a aucune apparence que l'on paie d'ingratitude, cette monnaie courante des âmes viles, son dévoûment et son amour. C'est que, bien souvent, sous l'habit grossier de nos campagnards bat un cœur reconnaissant et généreux.

Depuis un an, M. Pilote souffre d'une paralysie partielle, qui a menacé de l'emporter. Des facultés de son intelligence, si belle, la mémoire seule a été un peu affectée. Il peut encore dire sa messe, aux jours de beau temps, et,

cette année encore, père toujours aimant, il a voulu profiter de la quête de l'enfant Jésus pour aller voir ses enfants spirituels. C'était un beau spectacle de voir ce curé courbé par la maladie, pouvant à peine marcher, aller de porte en porte saluer ses paroissiens bien-aimés. Il n'y a que la Religion catholique pour inspirer des sentiments aussi touchants.

Au jour de l'an de l'année dernière (il ne faisait que de se relever de sa première attaque de paralysie), il voulut monter en chaire pour souhaiter lui-même la bonne année à ses *enfants*. Comme le disait son vicaire, M. Thiboutot, à l'auteur de cette étude : " Jamais M. Pilote ne fut plus éloquent ; " mais ce fut l'éloquence des larmes.

Monté avec peine dans la chaire, il n'avait dit que ces mots : " Mes chers enfants ! " lorsque l'émotion s'empara de lui, et il se mit à fondre en larmes. Ces pleurs étaient contagieux : l'instant d'après, les paroissiens réunis pleuraient avec leur pasteur, dont la maladie les avait jetés dans la plus profonde tristesse. Leur esprit les reportait malgré eux à ce moment solennel des adieux. Heureux pasteur ! et encore plus heureux paroissiens ! Quant au premier, on sait qu'il s'attache toujours à ceux qu'il doit mener vers le Ciel ; mais on sait encore que ceux-ci n'ont pas toujours un amour correspondant à celui du curé, amour sublime, reflet de l'amour divin.

" Le prêtre qui a tout quitté, père, mère, frères, sœurs et le toit natal pour s'attacher au Dieu qui dit : *Enseignez en mon nom ;* la prêtre, auquel les affections d'époux, de père, sont interdites, porte cependant au dedans de lui, comme nous faisons tous, un cœur fait pour aimer. Alors ce besoin de s'attacher à quelque chose retombe sur le lieu qu'il habite, sur les occupations qu'il y trouve. Le bon prêtre aime sa paroisse comme une mère, comme une

épouse, comme une autre famille ; là, il a consolé tant de douleurs, allégé tant de souffrances, secouru tant de misères, béni tant d'unions, élevé tant d'enfants, administré tant de vieillards, jeté l'eau bénite sur tant de tombes, que son âme s'est mêlée, identifiée, fondue pour ainsi dire dans toutes les émotions de ceux qu'il appelait ses enfants et ses frères..... ; aussi, quand il lui faut, par obéissance à ses chefs, se séparer de son troupeau, il y a déchirement. "

A ce sujet, qu'il nous soit permis de mettre sous les yeux du lecteur une autre page du même auteur. (1).

" Le curé d'Etretat avait reçu l'ordre de l'Archevêque ; le jour de son départ était fixé ; il monta en chaire, et dans le prône du dimanche fit ses adieux à ses paroissiens. La voix du prêtre tremblait d'émotion, et chaque fois qu'il venait à prononcer les mots de *frères* et d'*enfants*, il sentait des larmes lui venir aux yeux. Ces enfants, ces frères, c'était le lendemain qu'il allait les quitter. Si celui qui allait partir était ému, ceux qui recevaient ses adieux l'étaient aussi. Dans toute l'assistance, pas un cœur froid, pas un œil sec ; jeunes et vieux, petits et grands, riches et pauvres, tous auraient voulu retenir *leur bon curé*.

" Après la grand' messe, il y avait foule au presbytère, et là, les anciens, les hommes influents de la paroisse, apprirent, de la vieille gouvernante, l'heure à laquelle M. le curé devait partir. " *C'est bon*, dirent-ils, *nous lui ferons la conduite.* "

" Quand ils furent tous éloignés, la fidèle Marthe apprit à son maître que, le lendemain, toute la paroisse serait debout pour le conduire jusqu'aux limites de la commune.

" Pour leur éviter cette peine, pour ne pas les déranger de leurs travaux, dans ce moment de pêche, je partirai à

(1) Le vicomte Walsh, *Souvenirs et Impressions de Voyages*, pp. 319, 320, etc.

quatre heures du matin, au lieu de partir à six, et quand ils viendront, vous leur direz, Marthe, que, pour éviter le déchirement de nouveaux adieux, je suis parti avant le jour, et que ma dernière messe a été dite pour eux. "

" Je ne sais si Marthe a été indiscrète, si elle a redit à quelques-uns les projets du curé, mais le lundi, dès la petite pointe du jour, le presbytère était entouré d'une multitude d'hommes et de femmes. En voyant tout ce monde, le prêtre eût été contrarié, s'il n'avait été touché de cet empressement..... En passant au milieu de cette foule, il leur montra l'église, et leur dit : " C'est là qu'il faut que j'aille chercher de la force et de la résignation. "

" L'église fut bientôt pleine ; plus d'une fois pendant la messe, le curé, en se retournant du côté des fidèles et en leur donnant la paix du Seigneur, sentit ses genoux trembler. Le moment de la séparation était venu ; les infirmes, les malades, les aveugles, les estropiés, ceux qui ne pouvaient marcher, étaient rassemblés sous le porche, et plusieurs s'écrièrent : " Vous nous abandonnez, qu'allons-nous devenir ? "

— Mes enfants, je pars, mais Dieu reste avec vous, et le pasteur qui va venir vous aimera comme je vous ai aimés.

" Pour sortir d'Etretat, pour gagner la plaine de Saint-Jouin, la côte est raide et dure ; cependant les vieillards, les femmes, les enfants accompagnaient tous le curé, qui marchait en tête de ce touchant cortége. Les anciens de la paroisse, les marguilliers, étaient les plus rapprochés de lui. Sur le haut de la côte s'élève une croix de pierre portée sur quelques marches de granit ; là, le curé monta, et, se retournant du côté de la multitude qui l'avait suivi, il demanda à haute voix :

" Mes amis, mes enfants, me regardez-vous toujours comme votre père ? "

— Oui, oui, répondirent des centaines de voix.

— Eh bien ! on doit obéir à son père, m'obéirez-vous ?

— Oui, oui, crièrent les mêmes voix.

— Alors, séparons-nous ici ; obéissants à mon dernier ordre, redescendez au village, et maintenant que je suis arrivé à la plaine, laissez-moi cheminer seul. Me séparer tout à fait de vous tous m'est un pénible sacrifice ; je le fais au pied de la croix..... Mes enfants, cette croix nous donne à tous rendez-vous dans une céleste patrie où il n'y aura plus de départs !..... adieu ! adieu !.....

— Bénissez-nous ! cria la foule.

" Des marches du calvaire, les yeux pleins de larmes, les mains élevées et étendues, le prêtre bénit ainsi la foule agenouillée dans le chemin :

" Que le Dieu qui mûrit les moissons bénisse vos récoltes !

" Que le Dieu qui commande aux flots, les arrête au seuil de vos demeures !

" Que le Dieu qui rendit, par un miracle, la pêche de ses apôtres abondante, emplisse vos filets !

" Que le Dieu qui donne la pâture aux petits des oiseaux, donne toujours, par les mains de la charité, du pain à vos pauvres !

" Que le Dieu qui aime les saintes amitiés, rende celle qui existe entre vous et moi durable et forte, malgré notre séparation..... Mes enfants, priez pour moi, comme je prierai pour vous. "

" C'était avec ces paroles que le ministre de Dieu bénissait ceux dont il s'éloignait, et pendant cette bénédiction, les malades et les infirmes, qui étaient restés sous le porche de l'église, sonnaient les cloches, comme pour répondre à sa voix.

" Souvent, quand on raconte, on sent l'insuffisance des mots ; on voudrait être peintre, avoir une toile, des couleurs, des pinceaux, et pouvoir faire un tableau vrai, de ce que l'on ne dit pas comme on voudrait le dire.

" Figurez-vous, debout sur les marches du calvaire rustique, au pied de la croix, le jeune prêtre, les bras levés, les mains étendues, bénissant la foule des pêcheurs, des paysans agenouillés sur le chemin avec leurs femmes et leurs filles. Les petits enfants sont venus se grouper tout à côté du curé, leur meilleur ami, qui répétait sans cesse comme son divin Maître : " Laissez, laissez les petits enfants venir jusqu'à moi. "

" Puis, au bas de la côte, sur le rivage, entre les galets et les prairies, le petit village d'Etretat avec sa vieille église et son cimetière tout hérissé de croix mortuaires ; au delà, la vaste, la majestueuse mer !

N'y a-t-il pas là de quoi inspirer un peintre ? "

Il ne nous reste plus qu'à parler de M. Pilote comme écrivain, après l'avoir vu à l'œuvre en sa qualité de deuxième fondateur du collége de Sainte-Anne et de curé de la paroisse de Saint-Augustin.

Au collége, durant les 34 ans qu'il y est demeuré, c'est M. Pilote qui était chargé de faire toutes les écritures destinées au public, comme comptes-rendus, rapports, programmes, documents nécessaires, soit à la défense du collége et à celle de l'école d'agriculture, ou bien propres à faire connaître, sous leur vrai jour, ces deux institutions dont l'existence était si chère au cœur de ce prêtre dévoué. Lorsque la calomnie s'est attaquée à lui personnellement, il n'a même pas daigné répondre ; mais s'agissait-il du collége ou de l'école d'agriculture, on le voyait aussitôt les défendre de sa plume, dans ce style clair et concis qui lui

est particulier. Placé sur un autre théâtre, M. Pilote serait devenu un jouteur redoutable, un polémiste distingué. Ceux qui ont voulu se mesurer avec lui, lui ont rendu ce témoignage : qu'il avait le respect de ses adversaires et l'amour de la polémique ou dispute scientifique et honnête.

Il est, de plus, né observateur minutieux, autre qualité importante du bon écrivain. Ajoutons à cela une grande connaissance des hommes et des choses de son temps ; une intelligence supérieure ; des études profondes et solides, et, pour compléter ce tableau, un amour vrai, sincère et constant de son pays et de la religion dont il a été le ministre irréprochable.

M. Pilote s'est montré, en tout temps, l'ami dévoué des travaux agricoles. Tout jeune, il avait compris que l'agriculture était notre sauve-garde, notre ancre de salut, la source la plus pure de notre prospérité nationale. Il savait aussi que cet art honorable était l'ennemi naturel de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, cette plaie profonde et hideuse de notre pays. " Emparons-nous du sol ! " fut toujours pour cet ami du laboureur une devise sacrée qu'il aimait à répéter dans ses nombreux écrits sur l'agronomie.

Si l'on veut se convaincre de la profondeur de ses connaissances en agriculture théorique et pratique, que l'on relise ses nombreux rapports publiés sur les journaux et sous forme de brochures, à partir de 1859. Qu'on relise surtout le travail intitulé : " Les écoles d'agriculture de la province de Québec vengées. " C'est une réponse victorieuse à l' " Etude sur l'éducation agricole, " par l'hon. Louis Beaubien. On est surpris, en lisant cette réponse, de voir un prêtre dont la vie s'est passée derrière les quatre murs d'un collége, occupé à enseigner la théologie, à remplir les fonctions multiples de supérieur, directeur, économe,

etc. ; occupé à la surveillance et la direction des travaux énormes de construction qui se sont faits au collége de Sainte-Anne, de 1841 à 1870 ; on est surpris, disons-nous, de voir cet homme traiter avec tant de science la question de l'agriculture au double point de vue de la théorie et de la pratique. La surprise provoque tout naturellement cette question : " Où et quand ce prêtre, déjà surchargé de travail, a-t-il pris ces connaissances en agronomie ?

L'école d'agriculture de Sainte-Anne, comme toutes les œuvres utiles, a eu ses ennemis, ses détracteurs, plus ou moins sérieux, plus ou moins habiles.

" La langue du détracteur est un feu dévorant, " a dit Massillon. Sur ce *feu dévorant*, M. Pilote jetait une eau tellement froide, que le feu ne se rallumait plus de ce côté ; ou, si l'on veut, ceux qui ont attaqué les œuvres chères à ce prêtre agronome, n'ont pas eu le courage de revenir à la charge : une première réponse leur a toujours suffi. Ils se sont retirés sans tambour ni trompette de la dispute qu'ils avaient provoquée.

Au nombre de ces réponses, on peut placer celle que fit M. Pilote, en 1868, à " M. Cléophe Cimon, ci-devant député de Charlevoix. " Ce monsieur, poussé par un ressort qu'il n'osait avouer, avait porté contre l'école d'agriculture de Sainte-Anne des accusations tombant dans la catégorie des *accusations en l'air*. La réponse digne, motivée, appuyée sur des statistiques, ne se fit pas attendre et prouva à M. Cimon une chose qu'il devait apprendre à ses dépens : c'est qu'un détracteur se détracte lui-même par le seul fait qu'il détracte. Nous donnons ici un extrait de cette belle réplique publiée en brochure.

" Tous les étrangers qui nous ont fait l'honneur d'une visite, n'ont jamais manqué de nous donner les témoignages

les plus flatteurs. Quand il y a eu des critiques, ils se sont toujours trouvés parmi ceux qui n'ont jamais daigné ni voir, ni lire ce qui s'est fait ici. Etrangers, par calcul ou autrement, à tout ce qui se passe depuis huit ans à Sainte-Anne, ils n'ont pas la moindre idée de l'excellente organisation de l'enseignement et de la pratique agricole à laquelle nous sommes arrivés après des essais laborieux et pénibles.

" Si, avant de nous faire donner ce rude soufflet, on eût pris la peine de lire quelques-uns de nos rapports, ou mieux de venir se renseigner sur les lieux, ou même de questionner à distance une *seule* personne attachée à l'établissement, on aurait connu la vérité, et on nous eût ménagé cette humiliation. C'est ainsi que, par un seul trait de plume, on fait bon marché des sacrifices énormes de temps, de patience, de repos et d'argent qu'il a fallu faire pour créer une institution capable de rendre les plus importants services, si elle recevait du Gouvernement l'encouragement auquel elle a droit. Et c'est au moment où cette même institution reçoit trois distinctions honorifiques de la part du jury international de l'Exposition universelle de Paris, que M. Cimon vient déclarer que *nos écoles* (il n'a pas osé dire notre école) ne sont pas ce qu'il faut pour régénérer l'agriculture canadienne, " parce que le système qu'on y enseigne est trop dispendieux. " Entre M. Cimon et le verdict du jury international, le public saura bien faire une différence.

" De telles misères usent vite les hommes. Mais si les hommes passent, la vérité reste. Elle finit toujours par prévaloir. Si quelques contemporains sont ingrats, la postérité reconnaissante saura bien leur mettre au front une marque qui les fera reconnaître. "

Le travail le plus important de M. Pilote est son livre ayant pour titre : " Le Saguenay en 1851 ; le passé, le

présent et l'avenir du Haut-Saguenay, au point de vue de la colonisation, " ayant pour épigraphe : " Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité ! "

On ne saurait être l'ami de l'agriculture sans être, en même temps, l'ami de la colonisation. C'est pourquoi M. Pilote écrivait, dans les observations préliminaires de son livre :

" C'est donc un service à rendre à la colonisation du Saguenay que de réunir, dans un certain ordre, tous les renseignements possibles. Cette tâche, plusieurs amis de l'œuvre nous l'ont imposée. La nouveauté du sujet, l'inexpérience, et le peu de temps que nons avions à y mettre, nous faisaient un devoir de refuser. Mais, d'un autre côté, la juste déférence due à la demande d'un haut fonctionnaire, ami sincère de la colonisation, et l'urgence de faire mieux connaître au public tous les avantages du Haut Saguenay, surtout dans un temps où des Canadiens, mus par on ne sait quel esprit, font tant d'efforts pour dépeupler le Bas-Canada, au profit des Illinois, malgré d'hypocrites protestations *de ne vouloir conseiller à personne de quitter le Canada ;* toutes ces raisons nous ont forcé de céder à de très légitimes répugnances. Le lecteur voudra donc bien se montrer indulgent. "

Ce livre renferme des détails très intéressants et fort importants sur les premiers missionnaires du Saguenay : les RR. PP. de Crépieul, Druillet, Dablon, Albanel, Cocquart et Labrosse. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire une autre page de ce travail précieux, et où l'auteur a parlé de l'avenir de la vallée du lac Saint Jean d'une manière prophétique. En 1851, ces vues au sujet d'un pays presque ignoré ont dû paraître exagérées ou comme les rêves d'une imagination portée à l'optimisme. Cependant, tous ces rêves d'il y a trente-quatre ans se sont réalisés à la

lettre, et plût à Dieu que les écrivains eussent tous le don de rêver de cette manière !

Voici cet extrait :

" A quelques pas du bassin de la rivière Chicoutimi, l'on voit encore la vieille chapelle de la Mission sur le penchant d'une colline qui commande la vue à une assez grande distance, ayant le bassin à droite et la rivière Saguenay à gauche. On a cessé d'y faire les saints offices depuis 1849. Il était temps. Les cent et quelques années qui pèsent sur elle l'auront bientôt écrasée. En 1850, son vieux clocher fortement incliné du côté du portail, menaçait de s'abattre sur quiconque voulait entrer. C'est une vieille relique pleine de touchants souvenirs. Elle rappelle une époque qui, sans être ancienne, semble déjà bien loin de nous, tant on l'a oubliée. Tous les étrangers qui vont à Chicoutimi ainsi qu'à Tadoussac, à peine débarqués, courent vite au poste, voir l'ancienne chapelle, le cimetière, le jardin, etc. Ceux qui connaissent quelque chose des anciennes missions du Canada, quelles que soient leurs croyances religieuses, ne manquent pas de mettre dans leurs sacs de voyage quelques fragments de pierre ou autres objets comme souvenirs. La pierre tumulaire du Père Cocquart, mort à Chicoutimi en 1771 (1), n'existait plus qu'en morceaux, sur lesquels on distinguait des lettres incrustées, et qui avaient appartenu à des mots latins. Les capitaines de vaisseaux et autres étrangers, ont ramassé avec avidité ces divers fragments. M. de Puibusque, écrivain français, et grand amateur d'antiquités canadiennes, en reçut les derniers morceaux de M. le curé de Chicoutimi, il y a trois ou quatre ans. C'est ainsi que des étrangers viennent de plus de mille lieues nous apprendre à donner quelque attention à des souvenirs qui devraient pourtant

(1) Ou en 1766 suivant la liste chronologique etc., de 1834.

nous être bien chers. Profiterons-nous de la leçon ? Il est bien tard maintenant que tous les registres, livres d'église, tableaux, pierres gravées, etc., ont été perdus, abandonnés sans souci dans les chapelles et sacristies ouvertes au premier venu. Quelques débris ont pourtant échappé à ce honteux gaspillage, et sont en mains sûres. Espérons que ces vieux mémoires ne resteront pas longtemps une lettre morte. "

Encore un mot au sujet du livre de M. Pilote, et nous avons fini.

L'histoire du Haut-Saguenay, en 1851, ne pouvait se faire sans parler des travaux accomplis là par deux prêtres dont les noms vivront toujours sur les bords du lac Saint-Jean. Ces noms sont ceux de M. A.-F. Boucher, curé alors de la paroisse de Saint-Ambroise, et de M. N.-T. Hébert, alors curé de Saint-Pascal de Kamouraska. Ces deux grands amis de la colonisation et, par là-même, de leur pays, ont poussé le dévoûment jusqu'à l'héroïsme. En lisant le récit de leurs travaux, de leurs peines et de leurs fatigues, on se demande comment ils ont pu endurer autant de misère sans succomber. Le patriotisme qui s'inspire de la Religion a pu seul enfanter autant de courage et d'abnégation.

Comme souvenir de reconnaissance bien méritée, on a donné à la plus belle paroisse de la vallée du lac Saint-Jean le nom de son fondateur : Hébertville.

CONCLUSION.

M. Pilote est donc un prêtre qui forme une belle figure dans l'histoire ecclésiastique de notre pays. Les différentes positions qu'il a occupées au collége de Sainte-Anne, durant plus d'un tiers de siècle, les travaux importants et énormes qu'il y a accomplis, ont fait de lui un des bienfaiteurs distingués de la haute éducation. L'axiome : *In labore requies,*

semble avoir été fait pour lui. C'est ainsi qu'arrivé à l'âge où d'autres demandent le repos, il voulut encore doter sa paroisse d'une maison d'éducation : le couvent de Saint-Augustin.

La fondation de l'école d'agriculture et de la ferme-modèle qui en dépend ; l'établissement de la *Gazette des Campagnes* ; ses nombreux écrits en faveur de l'agriculture théorique et pratique et de la colonisation, ont contribué à ajouter à son premier titre de bienfaiteur de l'éducation cet autre titre non moins beau : ami sincère et dévoué de la classe agricole.

Comme tous ceux qui travaillent dans l'intérêt de la religion et de la patrie, il a rencontré des contrariétés, mais il s'en est vite consolé, car il n'attendait rien des hommes. Il a travaillé le regard tourné vers Celui qui paie au centuple même un verre d'eau donné en son nom.

La meilleure réponse que l'on puisse faire aux accusations injustes portées contre lui par la malveillance et la jalousie, ou par les nains de son époque, c'est que le collége de Sainte-Anne, qui devait trouver la ruine dans l'acquisition des terres achetées par M. Pilote, est, à l'heure actuelle, une des maisons d'éducation les plus prospères du pays, et qu'il doit sa prospérité, en grande partie, à ces mêmes terres. C'est pourquoi le nom de ce prêtre vivra, lorsqu'on aura oublié, depuis longtemps, celui de ses détracteurs.

Québec, le 5 mai 1885.

'âge
r sa
int-

mo-
am-
ure
bué
cion
de

re-
s il
Il
ple

sa-
la
ége
isi-
ac-
du
ces
ra,
dé-

Correspondance avec le Docteur Meilleur, surintendant de l'Education.

LETTRE 1ÈRE.

Collége de Ste-Anne, 5 janvier 1844.

Mon cher Monsieur,

La dernière malle m'a apporté votre circulaire du 18 décembre dernier. Déjà, depuis plusieurs semaines, une copie de votre Rapport sur l'Education et celle d'un autre document, coté No. 3, C., que vous aviez eu l'obligeance de m'envoyer, étaient parvenues à leur adresse. Malheureusement, j'étais absent du collége. La maladie, ou plutôt un état d'épuisement et de faiblesse générale, m'a forcé de m'éloigner quelque temps des affaires pour reprendre un peu de forces. Aujourd'hui de retour, quoique bien faible encore, j éprouve un grand plaisir à vous écrire pour vous remercier de votre attention, qui me fournit en même temps l'occasion de vous faire part, si vous l'agréez encore, de quelques réflexions sur le sujet important qui fait l'objet de vos louables travaux. Ce n'est pas que j'attache un grand prix à mes propres idées, qui du reste s'accordent assez avec les vôtres, mais c'est plutôt pour obéir au désir que vous m'avez déjà plusieurs fois manifesté. Je le ferai avec d'autant plus de confiance, et avec d'autant moins d'apprêt, que cette correspondance toute amicale n'aura aucun caractère officiel, soit du département que je dirige, soit du corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir, et que, d'ailleurs, elle ne verra probablement jamais le grand jour.

Aujourd'hui, je n'ai ni le temps ni les forces de répondre à votre désir comme au mien. Je me contenterai seulement de vous dire, sans flatterie aucune, que je concours pleinement aux louanges que les *Mélanges Religieux* ont données

à votre Rapport en le publiant par parties. Je n'ai encore eu que le temps de lire ces extraits ; mais cette lecture me suffit pour me convaincre que la charge importante de Surintendant de l'Education ne pouvait tomber en de meilleures mains que les vôtres. Je m'en réjouis bien sincèrement, dans l'intérêt de l'Education à laquelle d'autres liens m'attachent aussi moi-même.

Lettre 2me au Dr Meilleur.

Collége de Ste-Anne, 5 avril 1844.

Mon cher Monsieur,

Depuis longtemps je veux répondre à votre bonne lettre du 2 mars. Votre correspondance m'honore trop pour que je la néglige. Mais l'état d'épuisement où je suis tombé tout à coup, l'automne dernier, m'interdit encore toute occupation sérieuse et suivie. Je vais toutefois tâcher de remplir, aujourd'hui, ce que je regarde, avec raison, comme un devoir, tout en me procurant à moi-même une douce satisfaction.

Les réflexions que je vous ai promises sur l'éducation ne s'arrêtaient pas au mécanisme à l'aide duquel on cherche, avec un zèle si louable, à en répandre les bienfaits parmi toutes les classes de la société. Je voulais reprendre les choses de plus loin. La lecture de plusieurs écrivains célèbres tels que De Bonald, Laurentie, Lamennais, De Maistre, D'Exauvillez et autres qui, sur l'éducation comme sur bien d'autres sujets, ont écrit des pages immortelles, cette lecture, dis-je, avait fait sur moi une impression profonde que je voulais soumettre à votre méditation. Mais je n'en ai pas la force. Je me permettrai seulement quelques réflexions sur le nouveau projet de loi proposé dans la dernière session. Je regrette beaucoup de n'en avoir lu qu'une assez courte analyse dans les gazettes de l'automne dernier,

n'ayant pas eu l'avantage, comme d'autres, d'en recevoir une copie de la part du représentant de notre comté. C'est pourquoi, s'il y a dans mes paroles quelque chose d'irrégulier, vous voudrez bien vous ressouvenir que je parle de mémoire. D'abord la taxe. Comme vous, je la crois indispensable, sans toutefois me dissimuler ses nombreux inconvénients. Toute la difficulté est de trouver le meilleur principe d'après lequel on puisse la prélever. Ce principe ou cette base de la taxe doit être non-seulement juste en théorie, mais encore efficace en pratique. De tous les moyens indiqués dans votre Rapport, page 19, celui de taxer les enfants de 5 ans à 14 me paraît préférable, parce qu'ils sont l'objet immédiat de la taxe. La somme de 30 sous par chaque enfant, quoique bien modique sans doute, est peut-être encore un peu forte. D'après votre calcul, basé sur la population de 1831, le montant de cette taxe, supposée de 30 sous par tête, produirait plus de £69,000. Aujourd'hui, cette même taxe s'élèverait, je pense, à £80,000 au moins, vu l'augmentation considérable de la population. Je ne parle point de la déduction à faire à cause des enfants pauvres, cet inconvénient est commun à presque tous les systèmes de taxation. J'avouerai sans peine que la taxe des revenus nets à laquelle vous donnez la préférence est en réalité la plus équitable en spéculation, parce que celui qui possède davantage doit payer davantage pour l'éducation dont il a plus de besoin à cause de ses biens. Mais, dans la pratique, c'est autre chose. Le riche consentira-t-il à payer pour l'instruction du pauvre? Cette taxe n'excitera-t-elle pas un mécontentement général, une opposition d'autant plus forte qu'elle sera plus soutenue? Ne trouvez-vous pas les plus graves inconvénients à forcer ainsi chaque propriétaire à soumettre à un agent de taxe souvent envieux ou mal disposé, un état circonstancié de ses revenus et de ses

dettes ? Que d'infidélités à craindre dans de tels exposés ? Que de précautions à prendre pour les prévenir ? etc., etc.

Le système de la capitation par chaque enfant est bien plus simple. L'étendue d'une lettre ne me permet pas d'en dire plus sur ce sujet.

Le second point sur lequel je prendrai la liberté de vous dire quelque chose, est cette sorte de fusion de diverses croyances que l'on tâche d'effectuer dans les mêmes écoles. Il faut convenir que tous ces ménagements, ces concessions forcées, ces pis aller auxquels on est forcé d'avoir recours dans ce système, n'ont pas peu contribué à paralyser le bon effet attendu du dernier acte d'éducation, comme de ses devanciers. J'avouerai qu'il y a là un pas glissant, une question très délicate, puisqu'il s'agit de ménager des intérêts opposés, incompatibles : intérêts de conscience auxquels la loi ne peut porter atteinte. Mais, direz vous, que faire dans un pays mixte ? Le voici : Dans un pays comme le nôtre, où la loi est en général si favorable à l'esprit d'association, pourquoi, quand il s'agit d'éducation, ne pourrait-on pas attendre de sa part cette protection qu'elle accorde si libéralement et sous toutes les formes au commerce, à l'agriculture et aux arts en général. Le législateur avec toutes ces combinaisons forcées, cette complication de rouages sans proportion naturelle les uns avec les autres, n'obtiendra jamais l'heureux résultat qu'il attend. Il pourra bien créer un système matériellement uniforme, mais qui ne donnera jamais au peuple l'éducation qui lui convient le mieux, celle dont il a le plus de besoin. Il y aura toujours quelque part excès ou défaut, surabondance ou disette.

Le nouveau projet de loi paraît mettre l'éducation dans chaque comté sous le contrôle trop immédiat de la municipalité, malgré vos suggestions réitérées. Veut-on diriger

l'éducation à peu près comme on règle les travaux publics, ou bien encore l'administrer, comme on administre les affaires municipales? Ce n'est pas que je prétende isoler les écoles, ou les rendre indépendantes de tout contrôle raisonnable. A Dieu ne plaise! Le gouvernement qui fournit une partie de l'argent, a bien le droit de prendre connaissance de la manière dont il est employé. La municipalité de chaque comté peut aussi raisonnablement réclamer une petite part dans l'établissement des écoles, non pour les entraver, mais seulement pour rendre le prélèvement de la taxe plus efficace et plus prompt, avec le droit de prendre une connaissauce générale de l'état des écoles de sa juridiction, en ajoutant, si vous voulez, le pouvoir de juger les petites affaires de ménage, en cas d'appel. Mais liberté entière pour tout le reste aux syndics, ou commissaires des écoles de chaque localité. Protection égale de la loi en faveur de toute secte religieuse qui voudra avoir une école à part, suivant ses principes, pourvu qu'elle soit en nombre suffisant, ce qui serait facile à déterminer. Cette sage et libérale disposition dans une loi, la rendrait agréable à tous les partis qui y trouveraient une protection assurée. Une telle loi cesserait d'être suspecte. On n'entendrait plus crier à l'intolérance. Le parti, dont un journal anglais de Montréal s'était fait l'organe, l'automne dernier, ne jetterait plus de cris d'alarmes disant que le bill de M. M..... livre le parti anglais ou protestant à la discrétion des catholiques romains. C'était pourtant le dernier reproche à faire à l'œuvre de M. M....., car il était difficile de concilier avec plus de désintéressement, de ménager avec plus de talent des intérêts si opposés. Mais la théorie doit céder le pas à l'expérience. Il faut prendre notre état de société pour ce qu'il est. Ce qu'on aura forcément concédé à un parti le sera toujours aux dépens de l'autre. Ainsi il y aura toujours

des mécontents. Et sur ce chapitre, les hommes sont trop chatouilleux pour les froisser sans danger. Je sais que le dernier bill reconnaît des écoles de minorité; mais cette concession faite *ad duritiem cordis* n'est pas assez étendue. La loi des écoles devrait même être basée sur un principe qui reconnaîtrait les écoles de chaque religion, en les soumettant à des règles à peu près uniformes, quant à la manière de rendre compte de l'argent, etc., etc. Nos lois antérieures se sont trop étudiées à exclure des écoles le caractère religieux que porte nécessairement avec soi l'*éducation*. Je sais que la pratique contraire a aussi ses inconvénients. Mais il n'y a rien de parfait dans ce bas monde. Tous les systèmes ont leurs inconvénients. Le meilleur est celui qui en a le moins. Je n'ai pas besoin de dire que, par école de *minorité*, je n'entends nullement les *subdivisions* d'écoles parmi les hommes de même croyance, mais seulement quand il s'agit de sectes différentes. Ainsi donc, je ne demande autre chose que liberté et protection égales pour les écoles de toute secte qui voudra instruire ses enfants suivant ses principes. Ce n'est pas que je veuille faire de chaque école une assemblée purement religieuse; ce serait un très grand mal qu'il faudrait prévenir. Mais je trouve injuste et intolérant de forcer des pères de famille à envoyer leurs enfants s'instruire dans des écoles dirigées par des maîtres d'une croyance différente. Il est dangereux de froisser ce droit du père. Vous me direz que l'on prévient cet inconvénient en empêchant l'enseignement du dogme, etc.; mais on aura beau faire et beau dire, le mal subsistera toujours, tant le caractère religieux est inséparable de l'éducation.

J'ai dit qu'il fallait laisser aux syndics ou commissaires une grande liberté dans la régie des écoles; qu'il fallait les mettre le moins possible en contact avec la municipalité, afin que leur action fût plus prompte, etc. J'ajoute mainte-

nant qu'il ne faut pas les mettre en trop grand nombre. Cinq commissaires ou sept feront moins d'ouvrage que trois. L'expérience le prouve assez. On devrait s'en tenir là. Sur un si grand nombre, il y a toujours des hommes ignorants, indifférents ou mal disposés. Le reste entravé ou gêné, se dégoûte et se contente de gémir sans rien faire, ou ne fait que le *quod justum*, comptant pour le surplus sur son voisin, qui lui-même se repose sur un troisième, celui-ci sur un quatrième, etc. Il est à regretter que ces hommes de cabinet, si habiles ailleurs et si dévoués, n'aient pas à mettre eux-mêmes à exécution des lois trop sages en théorie. Ils comprendraient sans peine qu'une loi doit être faite pour le peuple, mais qu'on ne fait pas le peuple pour la loi. Pour en revenir aux commissaires d'école, je pense donc que trois pour chaque paroisse suffiraient; deux étant élus chaque année et le troisième étant de droit le curé ou ministre du culte. L'élection du curé est sujette aux plus graves inconvénients. Humiliation pour lui de se voir ballotté dans une assemblée publique avec un protestant qui aura le dessus, comme à la Pointe-Lévis, ou avec un intrigant qui criera à tue-tête que M. le Curé est trop vieux ou qu'il ne fait pas grand' chose pour l'éducation, pendant qu'il soutient et encourage presque seul plusieurs écoles, comme à St-Jean; ou bien on le mettra sur les rangs avec son servant de messe, comme à l'Islet. Quoi! dans un pays (je parle du Bas-Canada seulement pour lequel le dernier projet a été rédigé) où les trois quarts sont catholiques, où tous les sacrifices imaginables en faveur de l'éducation ont été faits par le clergé, où tant d'établissements ont été fondés et même dotés par lui, où à l'heure qu'il est, le peu d'écoles que nous trouvons dans les campagnes, ont été établies et sont journellement encouragées par les curés, malgré l'apathie très prononcée et trop souvent l'opposition

de cette traînée de commissaires que la loi leur a associés ; dans un pays, dis je, comme le Bas Canada où l'on trouve tous ces faits et bien d'autres, s'agit-il d'une loi pour l'éducation, il n'est pas plus question du clergé que s'il n'avait jamais rien fait ou s'il ne pouvait rien faire ! On lui laisse courir sa chance d'élection tout comme le premier venu, ou bien, si l'on daigne faire mention de lui, c'est seulement pour lui donner, en commun avec un juge à paix ou un colonel de milice qui peut-être refuseront d'envoyer leurs enfants à l'école, un droit de surveillance générale, y compris le droit de faire rapport au Surintendant chaque année ! Comme si le Prêtre n'avait pas déjà ce droit en sa qualité de curé ! Remarquez le principe d'où je suis parti ; je ne voudrais pas forcer la minorité d'une population, supposé qu'elle différât de croyance, à fréquenter les écoles de la majorité. Non.

On avait raison, lors de la passation du bill actuel en 1841, de dire qu'une loi générale pour les deux provinces ne devait pas favoriser exclusivement la majorité d'aucune religion, parce qu'une telle loi, injuste en elle-même, serait contre les catholiques dans les localités où ils seraient en minorité. On avait raison alors, parce qu'il n'était point question des écoles de minorité, auxquelles on n'eut recours que vers la fin de la discussion du projet devenu loi depuis. Je m'en rappelle fort bien, étant sur les lieux mêmes à Kingston. Aujourd'hui, cette raison n'a plus de valeur ; et, dans mon hypothèse, chaque religion ayant droit d'avoir son école, et pouvant compter sur une protection égale, il n'y a plus de difficultés.

Pardonnez-moi toutes ces réflexions confiées à votre amitié seule. Jetées à la hâte sur le papier, elles pourraient vous paraître exagérées, incohérentes ou portant à faux. Mais de grâce laissez la forme, pour bien saisir le fond.

Une conviction intime, fruit de longues méditations jointes à un peu d'expérience, m'a fait un devoir de vous communiquer toute ma pensée. Si j'ai été un peu loin, c'est pour avoir trop compté sur votre indulgence. Vos services passés et votre dévouement à toute épreuve me donnaient une sorte de droit de vous parler franchement. Au reste, comme je tiens beaucoup à n'occasionner aucune méprise, aucun malentendu, je donnerais volontiers des explications. Mais on se passera bien de mes avis ; aussi je n'ai pas la prétention d'en donner.

Je vous remercie de deux documents que vous m'avez adressés, ainsi que deux *Minerve* reçues ultérieurement, contenant le rapport malheureux des notables de St-Hyacinthe. Je vous aurai beaucoup d'obligation chaque fois que vous aurez la complaisance de me communiquer des papiers qui peuvent intéresser l'éducation. Je ne reçois ni *Minerve*, ni *Aurore*, ni aucun papier du Haut Canada.

MM. les Grands Vicaires Mailloux et Gauvreau vous saluent très affectueusement.

Nous sommes sur le point de commencer une maison pour avoir des Frères à Ste-Anne, non seulement pour une école de paroisse, mais encore pour l'enseignement de notre cours secondaire anglais. Ce sera l'objet d'une autre lettre.

Agréez, mon cher Monsieur, l'assurance de mon sincère dévouement et croyez-moi votre très humble serviteur,

F. Pilote.

Lettre 3me au Dr Meilleur.

Collége de Ste Anne, 30 octobre 1844.

Mon cher Monsieur,

Les occupations trop multipliées des commencements d'une année scolaire m'ont privé jusqu'ici du plaisir de répondre à votre bonne lettre du 16 septembre dernier.

Autant et plus que vous je regrette que la maladie vous ait empêché, cette année, de visiter notre beau quartier. Votre présence et vos paroles eussent, en bien des paroisses, donné une nouvelle vigueur aux écoles élémentaires. Vous auriez vu avec plaisir que, dans plusieurs localités, on avait parfaitement saisi votre plan, celui d'avoir une bonne école modèle. Déjà plusieurs de ces écoles prospèrent et promettent beaucoup pour l'avenir. Il est beaucoup à désirer que le nouveau bill d'éducation les favorise d'une manière toute spéciale. C'est le meilleur plan, du moins pour l'état actuel de notre société.

Je ne suis pas en état de juger *ex cathedrâ* la nouvelle grammaire anglaise (en français), ni le traité anglais de la prononciation française, n'ayant pas encore eu assez de temps pour les étudier à loisir. Mais je puis vous dire pour le moment que je ne connais pas de meilleur moyen d'initier nos petits campagnards aux premières notions de la grammaire anglaise, que de leur enseigner celle que vous avez composée ; pourvu toutefois que le maître soit lui-même bien préparé, qu'il possède seulement des notions communes de grammaire anglaise, mais qu'il ait des connaissances approfondies sur la grammaire en général. Car les définitions savantes, quoique très correctes de la vôtre, exigent des explications étendues, qu'un maître seul très versé dans cette science pourra donner. Dans cette partie de l'enseignement, comme dans tous les autres, il faut plus attendre du maître que du livre qu'il enseigne. Un professeur habile tire toujours bon parti d'un livre dont les principes sont sûrs, quelles que soient d'ailleurs ses autres imperfections. Le petit traité de prononciation, quoique composé pour des anglais, offre le double avantage de servir d'exercice anglais et de leçon de prononciation française. Je pense donc que

ces deux ouvrages canadiens devraient trouver leur place dans nos écoles modèles.

Notre famille collégiale se compose cette année de 87 pensionnaires, de 37 externes et de 10 professeurs. Notre cours anglais va bien. Il nous faudrait pourtant encore un bon professeur parlant cette langue.

LETTRE 4ME AU DR MEILLEUR.

Collége de Ste-Anne, 18 février 1845.

Mon cher Monsieur,

La dernière malle m'a apporté le projet du bill d'éducation, ayant à la marge quelques mots bienveillants écrits de votre main. Je vous en remercie. Je n'ai pas encore eu le temps d'en parcourir tous les détails, vu qu'il est très long et compliqué; mais, d'après ce que j'en entends dire, il est fort à craindre qu'il ne remplisse le but pour lequel il a été proposé. On aurait dû, ce semble, s'en tenir au mode de taxation recommandé dans votre rapport de l'année dernière, celui de faire payer seulement les enfants de 5 à 16 ans. Je crois vous en avoir donné des raisons suffisantes dans ma lettre du 5 avril dernier. Mais à quoi bon discuter, aujourd'hui que ce projet est peut-être devenu loi. Laissons-le faire son chemin. Peut-être que de nouveaux tâtonnements inspireront mieux nos législateurs que toutes les observations écrites de leurs amis. Une chose cependant est bien claire au milieu de ce conflit d'opinions opposées, c'est le zèle et l'amour de tous pour l'avancement de l'éducation.

D'après votre circulaire du 16 décembre dernier, la paroisse de Ste-Anne et..... ont droit à une somme de £197 4s. 2d. pour aider à la construction de maisons d'école.

Or il paraît que MM. nos commissaires n'entendent nullement profiter de cet avantage. Cette somme sera donc perdue pour l'objet pour lequel la législature l'a affectée. Voilà le fait.

Maintenant, je prendrai la respectueuse liberté de vous communiquer ce qui suit, toujours dans l'intérêt de la même cause, l'éducation de notre intéressante jeunesse. Notre corporation a acheté, l'année dernière, un emplacement à la porte du collége pour y construire une maison d'école, destinée à recevoir plus tard des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle a fait préparer et transporter sur la place et à ses frais tous les matériaux nécessaires, comptant, pour la main-d'œuvre, sur l'aide seule de la Divine Providence.

D'après cet exposé, s'il n'y a pas indiscrétion de ma part, je me permettrai de vous faire les questions suivantes :

1o. Y a-t il quelque moyen de faire parvenir cette somme de £197 4s 2d. ou partie d'icelle, malgré le refus de MM. les commissaires, à la destination que la législature a eue en vue ?

2o. Si cela peut se faire ; à quelles conditions ? Le refus de MM. les commissaires ne paraît tenir à rien.

3o. L'assurance que nous pourrions donner que cette maison nouvelle serait exclusivement employée à loger un ou plusieurs maîtres, pour une ou plusieurs écoles, serait-elle une garantie suffisante de l'emploi des deniers employés à la construire ?

4o. Cette maison devrait-elle, de rigueur, tomber sous le contrôle absolu de MM. les commissaires présents et futurs ?

5o. Notre corporation devrait-elle abandonner le fonds ?

Si la réponse à ces deux dernières questions est affirmative, l'affaire sera de suite terminée ; nous n'en parlerons

plus, pour des raisons que vous supposez sans peine. Nous en serons quittes pour chacun une lettre, et moi en particulier pour le plaisir de vous répéter de nouveau combien j'attache de prix à vos services dans le poste éminent que vous occupez.

Vous ne pourrez peut-être pas me donner une réponse officielle. Je ne prétends gêner en rien votre liberté. Veuillez seulement m'indiquer par quel moyen légal nous pourrions atteindre le but indiqué dans la présente.....

5ME LETTRE AU DR MEILLEUR.

Collége de Ste-Anne, 27 mars 1845.

Mon cher Monsieur,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 20 courant, ainsi que des documents parlementaires qui l'accompagnent.

Je ne puis résister au désir de vous faire part, quoiqu'à regret et comme en tremblant, de ma façon de penser sur le projet, même amendé du nouveau *bill* d'éducation, qui sans doute, à cette heure, est devenu loi. Tout en convenant que les amendements ont une haute importance, surtout en ce qui a rapport à la cotisation volontaire, cependant je ne puis me défendre d'un sentiment pénible en considérant le mode adopté pour la taxation. Je m'exprimerais avec plus de réserve, si moi ou les miens avions quelque chose à payer pour les écoles. L'avocat intéressé a toujours contre lui une présomption défavorable. Mais il n'en est pas ainsi. Puisque les taxes étaient jugées nécessaires, il fallait au moins ménager la susceptibilité du peuple qui n'en a jamais payé. Aller de prime abord demander à nos pauvres cultivateurs, qui regardent déjà comme une charge pesante de payer leur dîme et leurs rentes, de donner tant pour une cheminée, tant pour un cheval, tant pour un chien, tant pour un cochon, etc., voilà de quoi faire jeter les hauts cris, même

aux moins prévenus contre les taxes. Il était pourtant si facile de parvenir au même but, celui de forcer les gens à s'instruire, par des moyens plus doux, et pourtant non moins efficaces. J'entrerais volontiers dans le détail de ces moyens ; mais nos législateurs se passeront bien de mes avis. D'ailleurs la chose étant jugée, ce serait de la moutarde après dîner. Maintenant il nous faut recevoir la loi, telle qu'on nous l'a faite, avec la meilleure volonté du monde. Or voici ce qui arrivera. Partout les commissaires vont être élus à la condition expresse qu'ils ne taxeront pas. Que faire alors dans ce cas où les personnes chargées de mettre la loi à exécution, seront les premières à l'entraver ? Que feront les pauvres curés dans une telle extrémité ? Ils devront donner leur démission, pour s'éviter le reproche de vouloir taxer les paroissiens. Dans un tel état de choses, il n'y aura que les gens de bonne volonté qui, voulant bien se cotiser volontairement, profiteront des libéralités de la législature. Ainsi la nouvelle loi, élaborée depuis si longtemps et avec tant de soins, nous aura ramené précisément au point où nous avons été depuis 1841, sous l'ancienne loi, sans compter le mécontentement universel qu'elle aura causé partout pour en venir à ce résultat.

Depuis que j'ai lu dans les *Mélanges* les rapports statistiques sur l'éducation dans presque tous les Etats de l'Europe, et en même temps la comparaison qui en a été faite avec le rapport intéressant que vous avez récemment publié sur l'éducation en Canada, je me demande tous les jours s'il est juste de nous reprocher notre ignorance, notre apathie pour l'éducation ? Quoi ! le Canada possède déjà, eu égard à sa population, un plus grand nombre d'écoles que les vieux pays d'Europe ! En Canada, la proportion de ceux qui fréquentent les écoles est de 1 sur 10, tandis qu'en Ecosse, en France et en Autriche, cette proportion

est de 1 sur 10, 1 sur 11½, 1 sur 14¾ ! Et cela sans moyens coercitifs quelconques..... avec une loi défectueuse. Quoi ! la seule bonne volonté du peuple, secondée par un surintendant habile et zélé, a pu obtenir en si peu d'années un résultat si éclatant ! Et on lui reprochera, du moins dans la pratique, son insouciance pour l'éducation ? Car c'est bien là ce que l'on fait : aujourd'hui, pour le forcer à s'instruire, comme si tout était à commencer dans son éducation, on le soumet au régime d'une loi qui le blesse dans ses habitudes les plus intimes, ou, si vous l'aimez mieux, dans ses préjugés d'ailleurs légitimes ; et, pour l'obliger à accepter les bienfaits de l'éducation, l'on adopte de préférence précisément le seul moyen capable de lui rendre l'éducation odieuse.

Il me semble qu'avec ce qu'il y a de fait, le système de la déqualification à certains emplois eût conduit bien plus sûrement et plus généralement au résultat désiré pour certaines localités. D'abord parce que ce moyen est indirect et qu'il n'attaque personne en particulier ; ensuite parce qu'il ne coûte rien à la bourse du pauvre cultivateur.

On a cru faire faire un grand pas à l'éducation élémentaire, en faisant adopter la nouvelle loi, mais il est fort à craindre qu'il n'en soit pas ainsi. L'éducation cependant marchera, mais non sous l'influence de cette nouvelle loi, dont malheureusement on cherchera à éluder les principales dispositions. La bonne volonté du peuple fortement appuyée comme par le passé du zèle et de l'expérience du surintendant, surmontera tous les obstacles. Ainsi, mon cher Monsieur, si je ne suis pas un faux prophète (et plût à Dieu que je le fusse en cette occasion), vous n'êtes pas au plus difficile de votre tâche. Ce ne sera pas une petite affaire de mettre en mouvement ce mécanisme compliqué au moyen duquel la nouvelle loi veut répandre bon gré

mal gré les bienfaits de l'éducation dans nos campagnes. Mais comme vous avez déjà surmonté bien des obstacles, il est à croire que vous vaincrez encore ceux qui se rencontreront sur votre route nouvelle.

Veuillez me pardonner ce que la présente peut renfermer de contraire à vos idées sous certains rapports. Votre indulgence passée m'a inspiré la confiance et donné le droit de vous dire franchement ma pensée, sur un sujet auquel nous sommes tous deux attachés, quoique d'une manière différente.

MM. les Grand-Vicaires vous remercient de votre bienveillant souvenir, etc., etc.

F. Pilote.

Lettre envoyée à M. Joseph Hudon, ancien élève du Collége, Rédacteur de " l'Artisan. "

Collége de Ste-Anne, 24 janvier 1844.

Mon cher Joseph,

Mes forces me permettent enfin de t'écrire en ta qualité de journaliste. En recevant le premier numéro de *l'Artisan*, j'ai été tout émerveillé de me voir sitôt *grand-père* de journal. J'ai continué depuis ce temps de le recevoir, et je l'ai lu avec attention. Il en sera de même des numéros à venir. En un mot tu peux me compter parmi tes abonnés; mais à une condition, que ta bonne volonté passée m'engage à te proposer; la voici en deux mots: je désire que tu me permettes de te dire franchement ma façon de penser, quand j'en trouverai le temps et l'occasion. Il est entendu que cette communication sera toute confidentielle.

Je n'ai pas oublié le ministère que j'ai exercé auprès de toi, en travaillant, à Ste-Anne, à former les premières années de ta jeunesse. Je t'aime encore assez pour te dire de temps à autres, des choses que je te croirais être utiles, dans la nouvelle carrière où tu t'es lancé; et j'ai assez de confiance dans ton bon vouloir, pour te le proposer. Présumant donc de ton assentiment sur ce point, j'entre en matière. Je te prie en grâce de ne point voir dans mes paroles l'envie de critiquer. J'ai quelque chose de mieux à faire, qu'à passer mon temps à écrire des critiques, ou à faire de la peine à ceux qui veulent faire le bien. Je veux seulement encourager tout ce qui promet de devenir meilleur et utile. D'abord, il faut que tu aies eu de bien fortes raisons de te charger d'une pareille besogne, et surtout d'une telle responsabilité. C'est précisément parce que l'*union fait la*

force que tes talents réunis à ceux qui parcourent déjà la même carrière, eussent plus efficacement servi la belle cause à laquelle tu t'es voué. D'ailleurs est-il bien certain qu'il y ait ici assez de lecteurs de journaux en état de les payer? Si les autres journaux peuvent à peine payer leurs dépenses, avec un abonnement double de celui de *l'Artisan*, il est évident que celui-ci ne pourra se soutenir, sans avoir deux fois autant d'abonnés que les anciens journaux. Or, en supposant qu'il ait ce nombre, ce ne serait pas encore suffisant. Car le propriétaire et le rédacteur ayant besoin de manger pour vivre, doivent tout naturellement retirer de leurs pénibles travaux quelque chose de plus substantiel que le plaisir d'être l'un des organes de l'opinion publique. Donc il faudra une nouvelle augmentation d'abonnés, outre celle dont j'ai parlé plus haut. Mais c'est assez sur ce point, sur lequel pourtant je n'attache pas une grande importance. Car ces observations ne touchent qu'à une question de finances, étrangère au public. Peut-être aussi suis-je dans l'erreur, je n'insisterai pas. Mais il est d'autres questions d'un intérêt général, sur lesquelles j'ai hâte de te dire ma pensée. Ne perds point de vue le motif qui m'engage à t'écrire. Je ne veux ni critiquer, ni décourager ton entreprise, mais seulement la rendre meilleure. Je n'écris que pour toi seul. Des étrangers trouveraient mauvais mon langage tout confidentiel.

La première question sur laquelle mon attention a été appelée en lisant *l'Artisan*, a été *l'éducation en général et plus particulièrement en Canada.* Avant de proclamer que *l'éducation est la base de la richesse et du bonheur des peuples, et la mesure de leur élévation dans l'échelle sociale,* tu aurais dû la définir. Car rien de si commun que de se méprendre sur sa véritable signification. Education et enseignement ou science, ne sont pas synonymes. On peut avoir

beaucoup de sciences ou si tu veux de connaissances, sans avoir pour cela de l'éducation. Qui dit éducation, dit morale, pratique des devoirs, vertus en un mot. Qui dit instruction dit seulement science ou connaissance, mais pas davantage. L'éducation est à l'instruction ce que le cœur est à l'esprit, ce que la pratique de ses devoirs est à la connaissance de ces mêmes devoirs. Or l'homme a besoin de vivre du cœur encore plus que de l'esprit. L'essentiel donc n'est pas qu'il *connaisse*, mais qu'il *pratique*. C'est dans ce sens seulement qu'il faut crier partout *Education ! Education !* C'est ainsi qu'ont parlé tous les écrivains célèbres de nos jours : de Bonald, Lamenais, Laurentie, de Maistre, etc. Je te conseille fort de puiser à ces sources. Je vois avec peine que tu ne l'as pas entendu de même en écrivant, dès le premier numéro que, " nous voyons la liberté et la puissance des nations marcher en *raison de la diffusion des connaissances.* " Proposition fausse, démentie par l'expérience journalière et les leçons de l'histoire. Les peuples comme les individus sont heureux et libres, non en *raison* de leurs *connaissances*, mais en raison de leur fidélité à pratiquer leurs devoirs. Pour les mêmes raisons, je ne puis admettre ces autres paroles : " *les nations végétaient dans l'humiliation.... quand la lumière bienfaisante des sciences eût révélé à l'homme sa dignité, et lui eut inspiré la conscience de ses droits et de sa force, alors l'homme jura qu'il serait libre et il fut libre.* "

Je t'assure que j'ai peine à croire que ces paroles soient les tiennes ; néanmoins dussé-je, contre ma volonté, te faire un peu de peine, je te dirai que ce langage de mode au siècle dernier, où l'école voltairienne prépara de longue main, puis donna au monde entier une représentation tragique en mille et un actes de la théorie des *droits*, de la

dignité et de la *force de l'homme* mise en pratique ; je te dirai, que ce langage est aujourd'hui de mauvais goût.

Crois-moi, mon cher Joseph, bien d'autres ont dit et écrit avant moi, que si l'on prêche au peuple *sa dignité*, ses *droits* et sa *force ;* il faut aussi lui prêcher ses *devoirs*. Et c'est le plus essentiel. On a fait tant de mal avec *cette doctrine*, que je m'abstiens de qualifier, que je regrette plus que jamais le mauvais destin qui t'a poussé à rédiger un journal, dix ans avant le temps. Je le regrette d'autant plus que je vois tes propres intérêts compromis ; d'abord en ce que ta profession devra nécessairement en souffrir ; ensuite, parce qu'emporté dans le tourbillon du journalisme, tu ne pourras qu'effleurer les sujets même les plus importants, sans pouvoir jamais rien approfondir, ni mûrir tes connaissances. Il en est des hommes comme des fruits. Ceux qui mûrissent avant le temps, perdent la moitié de leurs bonnes qualités, et surtout ils ne se conservent pas. *N'est pas Jésuite qui veut*, dit un proverbe, de même n'est pas journaliste qui veut.

Pardonne ce langage au vieux mentor ami. Tu as touché dans le même écrit à plusieurs questions de faits. Je pourrai, si tu le trouves bon, dans une autre lettre te faire à ce sujet quelques remarques. Prends courage ; dans la mauvaise fortune, on profite de la première porte qui s'ouvre pour se mettre en sûreté. Ne laisse pas passer la prochaine bonne occasion qui se présentera. Je t'envoie cinq chelins, car je ne lirai pas *l'Artisan* pour rien. Encore une fois, j'écris pour toi seulement. Adieu.

Crois-moi pour la vie ton ancien directeur et ami

F. Pilote, Ptre.

M. F. PILOTE À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Collége de Ste Anne Lapocatière, 24 décembre 1885.

Monsieur,

Je suis heureux de répondre à l'appel de la Société d'Agriculture du Bas-Canada dont vous êtes le Secrétaire. Ce n'est pas que j'attache quelqu'importance au faible concours que je puis donner à l'association proposée; mais je regarde comme un devoir, imposé à tout homme qui aime sincèrement l'avancement de son pays, de fournir, quand il le peut, à la cause commune, au moins son contingent de bonne volonté et de patriotique sympathie, quand il ne peut faire davantage. Aujourd'hui, plus que jamais, tout le monde est d'accord sur l'urgente nécessité d'encourager l'agriculture, et par elle d'exploiter, au profit du plus petit fermier, comme du plus puissant seigneur, le sol si riche de notre jeune pays. Cet encouragement, pour être efficace, ne peut venir que des hautes régions de la société. Aussi, est il bien consolant de voir, inscrits en tête du rapport dernièrement publié, que nos honorables citoyens ont parfaitement compris que leur concours était indispensable. Ils ont fait un appel qui, il faut l'espérer, ne demeurera pas sans réponse.

Parmi les moyens que la Société d'agriculture du Bas-Canada, se propose de mettre en œuvre, pour atteindre son but, j'en remarque deux principaux: l'établissement d'écoles d'agriculture avec des fermes-modèles, et les sociétés

d'agriculture dans chaque comté. L'un et l'autre sagement employés opèreront, sans aucun doute, dans l'agriculture, une heureuse révolution, tout à l'avantage du cultivateur comme du commerçant et de l'industriel. On commencera d'abord par préparer la jeunesse. Car si la génération naissante n'est pas généralement initiée de bonne heure à l'étude de l'agriculture, en vain cherchera-t on plus tard à attirer son attention sur cet important objet. La routine, soutenue des préjugés inhérents à l'ignorance, prévaudra toujours. Un coup d'œil sur le passé suffit pour démontrer cette vérité.

Donnons à notre jeunesse le genre d'éducation qui lui est le plus nécessaire. Notre peuple essentiellement cultivateur et marchand a besoin de s'instruire dans l'agriculture et le commerce.

Tant que le sol fertile des bords du St-Laurent a rendu sans effort au laboureur le centuple de son travail, il était inutile de demander à la science les secrets d'une production plus abondante. Mais maintenant que les vieilles routines sont impuissantes contre l'action d'une triple calamité : un insecte mystérieux, un certain dérangement des saisons et l'épuisement du sol, à qui l'on demande sans cesse, sans jamais rien lui rendre, il est de la plus urgente nécessité, sous peine d'une ruine complète de l'agriculture comme du commerce, et de tous les genres d'industrie qui s'alimentent de l'un et de l'autre, d'étudier l'expérience des vieux pays, et d'étendre partout la connaissance du meilleur mode de culture. Les sociétés d'agriculture, dans chaque comté, faciliteront merveilleusement l'exécution de cette tâche difficile. Ces sociétés, mises en rapport avec la grande société ou société générale pour tout le Bas-Canada, formeront un trésor commun des connaissances et de l'expérience des membres qui en feront partie ; elles seront un puissant

moyen de propager le goût et l'estime du premier des arts utiles, d'exciter une louable émulation parmi les cultivateurs, sans laquelle tout essai d'amélioration et de progrès devient inutile.

Les hautes professions sont amplement pourvues d'aspirants, trop même, pourrait-on dire, vu l'état actuel de notre société ; l'éducation dite mercantile ou de commerce a pris depuis quelques années un développement qui donne de flatteuses espérances. Mais qu'a-t on fait pour l'agriculture ? Nous touchons au moment où chacune de nos grandes institutions collégiales, dans les campagnes, devrait avoir sa ferme-medèle, comme sa bibliothèque et son musée.

La corporation du collége de Ste-Anne, pour sa part, convaincue depuis longtemps de ce que je viens de dire, n'hésiterait nullement à mettre sur pied une ferme modèle avec une école spéciale pour l'agriculture, si elle rencontrait un encouragement suffisant, soit de la législature, soit de tout autre corps en état de le fournir. Cette ferme-modèle, à peu de distance du collége, serait sous sa surveillance immédiate. Je dis qu'il faudrait un *encouragement suffisant ;* car la corporation est déjà chargée de deux pensionnats nombreux (183 élèves), dont l'un pour les hautes études, ou études classiques proprement dites, et l'autre pour un cours plus approprié au commerce et aux arts mécaniques, ayant chacun leur marche séparée, quoique réunis dans le même établissement. Il lui serait par conséquent impossible par ses seules ressources, d'ailleurs très-limitées, de pourvoir à la fondation d'un établissement de ce genre. Tout ce qu'elle peut faire, dans cette circonstance, est d'offrir son humble mais consciencieuse coopération.

Permettez moi, monsieur, de ne pas laisser échapper la présente occasion de féliciter la société d'agriculture du Bas-Canada, de vous avoir choisi pour secrétaire. Vos longs et utiles travaux, votre zèle à promouvoir l'objet qu'elle a en vue, sont un présage heureux du succès que je lui souhaite de tout mon cœur.

Veuillez m'inscrire au nombre des membres de la susdite société, ainsi que quelques amis dont je vous envoie la liste, avec la modique contribution exigée par les règles.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

F. Pilote, Ptre.,
Procureur du Collége Ste-Anne.

W. Evans, écr.,
Secrétaire de la Société d'agriculture du Bas-Canada.

Nous n'avons pas voulu faire précéder ces reproductions d'aucune remarque, afin de ne pas préjuger l'opinion que le lecteur impartial a dû se former en parcourant ces lettres remarquables et par la forme et par le fond. Par la lecture attentive des écrits adressés à M. Meilleur et qui n'étaient point destinés à la publicité, on se convainc facilement de ce qui suit :

Que M. Pilote a deviné, en 1844 (alors que nos lois d'éducation n'étaient qu'à l'état d'enfance), le résultat que ces lois auraient auprès de la classe agricole de notre pays, fortement préjugée, à cette épopue, contre toute taxe, scolaire, municipale, etc.

Il n'y a pas de doute que M. Meilleur a profité, plus tard, des aperçus que lui fournissait, à titre d'ami de l'éducation, l'humble prêtre du collége de Sainte-Anne, lorsqu'il s'est agi de faire amender nos lois scolaires. L'esprit d'observation de ce prêtre distingué, ses connaissances du peuple de nos campagnes, de ses travers et de ses qualités, avaient fait de l'auteur de ces lettres de 1844 et 1845 un homme précieux qui en savait plus long, au sujet de l'enseignement primaire, que la plupart des législateurs de cette époque reculée. Les amendements nombreux faits, plus tard, à ces premiers ballons d'essai, en matière d'éducation, prouvent surabondamment notre assertion.

Quant à sa lettre au sujet de l'agriculture, elle confirme le titre qu'il a reçu et qu'il mérite à tous égards : " Ami sincère et constamment dévoué de la classe agricole. " EMPARONS-NOUS DU SOL ! fut la devise constante de ce grand patriote. Il ajoutait à cette devise cette autre aussi

belle, aussi vraie que la première : " Instruisons-nous, ouvrons partout des écoles, si nous voulons conserver l'héritage que nous ont légué nos Pères au prix de tant de sacrifices et de luttes de tous genres ! "

Ces deux titres sont plus que suffisants pour que la mémoire de Messire FRANÇOIS PILOTE soit vénéré par les générations qui nous suivront.

FIN.